



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N° 60 Octobre - Novembre - Décembre 2012



***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire

Ecrin n° 60 Octobre – Novembre – Décembre 2012

EDITORIAL – TEN GELEIDE

- 2 *Prix Nobel de la Paix 2012*
- 3 *Nobelprijns voor de vrede 2012*

LA VIE de l'AIACE, section Belgique

- 4 *Le CA de la Section Belgique au travail*
- 6 *Avenir du service public européen menacé*
- 9 *Nuits blanches à Stockholm, juin 2012*
- 11 *Sardaigne aragonaise, septembre 2012*
- 13: *Rhin, Main et Moselle, juillet 2012*

QUESTIONS EUROPEENNES

- 14 *France-Allemagne, des hauts et des bas*
- 16 *Sortir de la crise ensemble*

POINTS DE VUE

- 18 *Pensionnés, restez passionnés !*
- 19 *Twitter et l'applaudimètre*

QUESTIONS GENERALES

- 20 *Prochaines Assises en 2013 (AIACE internat.)*
- 21 *Olympisme*
- 22 *Informations administratives, Espace Seniors, fiscalité, PMO*
- 24 *Abbeyfield residences*
- 24 *Accès des retraités aux bâtiments*

ILS ONT REJOINT L'AIACE 26

QUE SONT-ILS DEVENUS

- 27 *Irene Steels-Wirsing*
- 28 *Concerts du midi*

LES ANCIENS ECRIVENT

- 29 *Vivre avec les formes, H. Bernet*
- 29 *Huguette Bastin. Poème 'Je vais partir'*

LES BREVES 30-31

ILS NOUS ONT QUITTES

- 31 *Claude Cheysson est décédé*
- 32 *Hans Scheuer nous a quittés*

COURRIER DES LECTEURS 36

LU POUR VOUS

- 37 *« Petite Poucette » de Michel Serres*
- 38 *« Une autre vie est possible » de J.-C. Guillebaud*

RIONS UN PEU 40 Temps modernes

41 Bazar de Noël

42 Composition du Conseil d'administration

Ont participé à ce numéro :

Huguette Bastin, Y. Demory, J.-P. Dubois, J. Franchomme, D. Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus Tique, M. Saxel, L. Schubert, J.-B. Quicheron, N. Vogel.

Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,

Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne

Editeur responsable :

André Vanhaeverbeke

Comité de rédaction :

Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique



Rédacteur en Chef :

Jean-Bernard Quicheron

Conception graphique, mise en page :

Jean-Bernard Quicheron
Email : jbquicheron@base.be

Impression :

Ateliers de reproduction de la Commission

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SC29 00/33 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89

Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759

E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - <http://www.aiace-be.eu>



Prix Nobel de la Paix 2012

Quelle merveilleuse surprise que de lire les nouvelles, tant dans les journaux que sur Internet ! L'Union européenne a reçu le Prix Nobel de la paix 2012 pour toute son œuvre !

Voici qu'à un moment difficile pour l'Union européenne, où la spéculation boursière va bon train, le comité qui décerne les prix Nobel a décidé de récompenser l'Union européenne de tous les efforts qu'elle a développés pour la paix depuis qu'elle existe, le Prix Nobel étant un encouragement à persévérer sur la voie tracée.

Thorbjørn Jagland, Directeur de l'Institut du Prix Nobel, ne s'y est pas trompé en affirmant que le fait que l'UE ait été à même pendant ses soixante ans d'existence de préserver la paix sur son sol alors que deux guerres mondiales avaient coûté la vie à tant de victimes innocentes est un véritable exploit qui mérite d'être salué. Même si l'Union traverse actuellement une zone de turbulence, si les gouvernements semblent vouloir privilégier la méthode intergouvernementale à la méthode communautaire et si les marchés s'acharnent à spéculer, la récompense morale est là.

Espérons que nos employeurs sauront apprécier ce geste à sa juste valeur, car il a fallu des fonctionnaires motivés, enthousiastes, pionniers, tenaces et visionnaires pour arriver à ce résultat, qui semble désormais presque normal, tant on s'habitue facilement au bien.

Remercions au passage les visionnaires tels que Schuman et Monnet, les tenaces comme Delors, les passionnés comme Spinelli, et tous ceux qui, dans un certain anonymat, souhaitaient une Europe enfin pacifique, vivant dans la prospérité, car s'il y eut des hommes politiques très dévoués à la cause communautaire – nous ne pouvons les citer tous ici – il y eut aussi d'humbles fonctionnaires qui étaient et sont encore convaincus que la seule voie, la seule façon de vivre est de vivre dans la paix.



Les mouvements de libération qui s'expriment dans le monde, et pas seulement dans le monde arabe, se sont sans nul doute inspirés de ces principes de démocratie et de justice que nous avons prônés pendant toute notre carrière professionnelle. Nous ne boudons certainement pas notre plaisir, car nous le savions déjà, nous le saurons désormais à coup sûr. Nos sacrifices, nos déceptions, nos coups de cœur ou de gueule n'ont pas été vains. Qu'on le sache certes mais surtout que l'on continue sur cette voie !

*Jean-Bernard Quicheron,
Rédacteur en chef*

Ten Geleide



Nobelprijs voor de vrede 2012

Wat een fantastische verrassing om dat nieuws te lezen, zowel in de pers als op Internet! De Europese Unie heeft de Nobelprijs voor de vrede 2012 gekregen voor haar hele oeuvre!

Net nu de Europese Unie zulke moeilijke tijden doormaakt en de beurzen volop speculeren heeft het Nobelprijscomité besloten de Europese Unie te belonen voor al haar inspanningen voor de vrede sinds haar oprichting, de Nobelprijs is immers een aanmoediging om voort te gaan op de ingeslagen weg.

Thorbjørn Jagland, Directeur van het Nobelprijsinstituut, heeft dat goed gezien toen hij verklaarde, dat het feit, dat de Europese Unie in staat is gebleken in haar zestigjarig bestaan de vrede op haar grondgebied te bewaren, terwijl twee wereldoorlogen het leven hadden gekost aan zoveel onschuldige slachtoffers, een geweldige prestatie is, die alle lof verdient. Zelfs als de Unie nu woelige tijden doormaakt, als de regeringen de voorkeur lijken te geven aan de intergouvernementele aanpak boven de gemeenschappelijke en de markten maar doorgaan met speculeren, is dat toch een morele opsteker.

Laten we hopen, dat onze werkgevers dat gebaar op zijn juiste waarde zullen weten te schatten want er waren gemotiveerde, enthousiaste, volhardende ambtenaren met een pioniersgeest en vooruitziende blik nodig om dit resultaat te bereiken, dat nu bijna normaal lijkt, zo makkelijk wen je aan welzijn.

Ere wie ere toekomt : vooruitziende geesten zoals Schuman en Monnet, doorzetters zoals Delors, gedrevenen zoals Spinelli, en al diegenen, die min of meer anoniem, hoopten op een Europa waar eindelijk vrede en welstand zouden heersen. Maar er waren niet alleen politici die de gemeenschapszaak zeer toegewijd waren – te veel om allen hier te vermelden – er waren ook bescheiden ambtenaren, die ervan overtuigd waren en nog steeds zijn, de enige manier, de enige weg om samen te leven, is leven in vrede.



De bevrijdingsbewegingen die in de wereld van zich laten horen, en niet alleen in de Arabische wereld, hebben ongetwijfeld inspiratie geput uit de beginselen van democratie en gerechtigheid, die wij ons hele beroepsleven lang hebben voorgestaan. Wij mogen ons echt verheugen, want al wisten we het al, nu weten we het zeker. Onze offers, onze teleurstellingen, onze hartenkreten of uitingen van woede zijn niet voor niets geweest. Dit beseffen is één ding, maar laten we vooral verder gaan op die weg!

*Jean-Bernard Quicheron,
Hoofdredacteur*

❖ La vie de la Section Belgique de l'AIACE

- **Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail**
Philippe Loir



La défense auprès de la Commission, du Conseil et du Parlement des intérêts des pensionnés est un travail permanent qu'assument dans notre section Ludwig Schubert et Pierre Blanchard, au nom de l'AIACE Internationale, en participant à de multiples réunions et concertations, en collaboration avec la représentation du personnel des Institutions européennes. Pour le moment, les discussions n'avancent pas au niveau du Conseil et du PE en raison d'un conflit interinstitutionnel mais la récente note de huit Etats membres réclamant à la Commission des propositions comportant 5, 10, voire 15 milliards d'économies supplémentaires pour la période 2014-2020 montre la détermination croissante des plus grands Etats membres à réduire fortement les rémunérations et à remettre en cause le Statut de la fonction publique européenne sous sa forme actuelle. La situation semble si grave que l'AIACE internationale a convoqué le 26 octobre à Bruxelles une Assemblée Générale extraordinaire pour en débattre, (voir l'article ci-dessous de Ludwig Schubert).

La «*Maison des anciens*», qui avait été lancée par le Comité Central du Personnel en octobre 2010 avec le soutien de la Commission dans le bâtiment Van Maerlant mais qui n'a jamais fonctionné faute d'animation et de participants, s'est repliée plus modestement sous l'appellation «Espace Seniors » au rez-de-chaussée du 29 rue de la Science, bâtiment dans lequel l'AIACE est également installée. Le CA de la section Belgique a estimé qu'il convenait de saisir cette occasion pour se faire mieux connaître auprès des pensionnés non membres et a décidé d'afficher son existence dans ce local en y présentant sa documentation et en y assurant une présence à certaines heures.

Depuis une année, la section a souscrit un abonnement auprès de l'IERI (Institut Européen des Relations Internationales) et retransmet par mail à ses membres les annonces de conférences et les réflexions de nature politique de cet institut. Le conseil d'administration va effectuer une évaluation de cette initiative pour en tirer les conclusions appropriées.

Le CA se préoccupe de la modification annoncée de l'impression de l'Ecrin par les services de la Commission. Notre revue devrait en effet passer, pour des raisons économiques, du format A4 au format B5, moins attrayant et d'une lecture plus difficile. Les réflexions du CA pour maintenir un tirage en A4 posent la question du financement de cette nouvelle dépense non prévue par notre budget.

Comme d'habitude à cette période de l'année, les préparatifs *de voyages*, *excursions* et rencontres pour l'année prochaine sont menés vigoureusement par Yvette Demory et Thérèse Detiffe et leur copieux programme a été envoyé à tous nos membres.

Les bénévoles sociaux de la section Belgique se sont réunis le 25/09 en présence des représentants des services sociaux pour faire le point de la situation des personnes en difficulté dont ils sont chargés.

Le groupe qui comporte désormais 25 membres a accueilli tout d'abord cinq nouveaux membres : Marie-Thérèse De Smedt, Monika Schaffert, Elisabeth Mc Donnell, Emma Pasquarelli et Norbert Vogel.

Des représentants du PMO ont précisé et expliqué quelques points délicats concernant des demandes de remboursement et d'autorisation préalable, notamment dans le domaine des garde-malades, des infirmières et aides soignants.

En effet, les exigences de la caisse maladie pour lutter contre d'éventuels abus font que ces démarches sont longues, ce qui ajouté à la difficulté de trouver des garde-malades répondant aux prescriptions administratives, entraîne des pensionnés à renoncer à demander des remboursements pour des frais qui s'avèrent élevés.

Les participants ont évoqué la situation d'une trentaine de cas qu'ils suivent, ce qui a permis un échange d'informations et de conseils sous la supervision des représentants du Service social.



Les bénévoles sociaux présentes le 22 septembre 2012.

De gauche à droite et de haut en bas :

- Thérèse De Smedt, Esteban Lozano Dominguez, Jean Pierre Dubois,
- Rose-Marie Zyber, Sibylle Reinhardt, Paul Bourdeaux,
- Helga Hemrich, Norbert Vogel, Elizabeth Mc Donnell, Marcello Burattini,
- Gisèle Jansen, Edith Belewski,
- Robert Schochaert, Emilienne Lamon, Emma Pasquarelli,
- Adèle Lucaroni-Bertoli, Eleni Tsantekidou-Borg,
- Anne Ten Geuzendam, Monika Schaffert,
- Adèle Verona, Philippe Loir,
- Karine Pollenus (helpdesk social) .



- **Risques pour l'avenir du service public européen**
Ludwig Schubert

Rappel : la modification du Statut de 2004 visait une certaine modernisation et évidemment des économies sur les dépenses administratives. Ces économies ont été estimées par la Commission à 8 Mrd € d'ici 2020. La nouvelle révision du Statut proposée le 13 décembre 2011 par la Commission se borne à viser des économies supplémentaires estimées à 1 Mrd € d'ici 2020¹. Elle a été décidée contre l'avis des représentants du personnel (et de l'AIACE). L'adoption de cette proposition doit se faire selon la lourde procédure de codécision entre Parlement et Conseil, définie par l'article 294 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui fait partie du Traité de Lisbonne.

Etat de la procédure : la Commission juridique du Parlement européen a adopté le 25 avril 2012 un avis qui devrait constituer le projet de la prise de position du Parlement en première lecture, tel que prévu par l'article 294 TFUE. Cet avis soutient essentiellement la position de la Commission et est à certains endroits même plus favorable (p.ex. : carrière des secrétaires). Ce «rapport Roth-Behrendt» peut être consulté sur le site du Parlement européen². Les représentants du Personnel et de l'AIACE ont formulé des commentaires détaillés sur ce texte.

Toutefois, cette position n'a pas encore été adoptée par le Parlement plénier, manifestement en raison d'un conflit institutionnel entre Parlement et Conseil. En effet, le Conseil, à l'unanimité, a pris des décisions en violant les compétences du Parlement (p.ex. : libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen et contrôle des frontières extérieures). Pour cette raison, le Parlement refuse la négociation avec le Conseil et l'application de la procédure de codécision est provisoirement bloquée.

Entretemps, le Conseil essaie de formuler sa position qu'il a l'intention d'opposer en première lecture à celle du Parlement. Un rapport intérimaire du Groupe Statut du Conseil a été rédigé en juin 2012. Il s'agit d'un document confus et extrêmement négatif (p.ex. : suppression de la Méthode ; limitation des adaptations (biennales ?) des rémunérations à 2% portant uniquement sur les traitements de base à l'exclusion des allocations et indemnités ; augmentation du prélèvement au-delà des 6% proposés par la Commission et application également aux pensions et suppression de la franchise du minimum vital.

Au deuxième semestre 2012, la présidence chypriote a recommencé les discussions au sein du Groupe Statut du Conseil. Mais selon les échos que la Commission nous a transmis, dans le cadre du Dialogue social avec les représentants du personnel et de l'AIACE, ces discussions restent aussi négatives et confuses. La perspective se dessine que la décision ne pourra être prise avant la fin de l'année, ce qui signifierait que le prélèvement existant disparaîtrait (provisoirement ?) et que les rémunérations des actifs augmenteraient automatiquement dans la même mesure.

En outre, nous espérons toujours qu'un arrêt positif de la Cour de Justice termine le conflit concernant l'adaptation annuelle 2011 et ouvre la voie à une dernière adaptation sous le régime de la Méthode existante pour l'exercice 2012.

¹ Le texte de cette proposition peut être consulté sur MyIntracom et sur le site eur-lex.

² <http://www.eui.eu/Documents/AboutEUI/Organization/EmployeesUnion/BruxellesDocs/DraftReformRoth-BehrendtEN-FR.pdf>

Dans cette situation incertaine et confuse un nouveau danger majeur se dessine : il semble que le Conseil européen des 22 et 23 novembre 2012 ait l'intention de fixer des orientations quantitatives très restrictives pour les perspectives financières pluriannuelles 2014-2020 de l'Union européenne. Huit délégations importantes (AT, DK, NL, FI, DE, FR, SE et UK) ont déjà lancé des chiffres et des propositions concernant des économies dramatiques dans le domaine du Statut, des rémunérations et des pensions. Elles visent des économies supplémentaires de 5, 10 ou même 15 Mrd € dans les dépenses administratives de l'Union d'ici 2020. Ceci correspondrait à une réduction de ces dépenses de 8, 16 ou 24% par rapport aux montants proposés par la Commission. Comme une très grande partie des dépenses administratives sont déjà déterminées par des engagements juridiques incontestables (p.ex. : pensions et loyer des immeubles), la réduction des autres dépenses administratives (notamment rémunérations et nombre des fonctionnaires et autres agents) devrait être d'autant plus forte !

En matière de pensions notamment, ces huit délégations proposent de :

- calculer la pension sur la moyenne de la carrière plutôt que sur le dernier salaire, ce qui représenterait une baisse des pensions de l'ordre de 30 à 40% :
- diminuer le taux d'accumulation jusqu'à 1,75% ou même 1,5%, au lieu de 1,9% actuellement ce qui représenterait une baisse des pensions de 8 ou 21% (12,5% ou 25% par rapport aux collègues recrutés avant 2004) ;
- augmenter la part du personnel dans la contribution pension globale : actuellement, la répartition est d'un tiers pour le personnel et de deux tiers pour l'employeur. La part salariale passerait de 33% à 40% ou 50% de la cotisation globale, ce qui réduirait le traitement net de près de 6% car notre cotisation passerait de 11,6% à 17,6% du traitement de base dans le cas le moins favorable;
- raccourcir la période de transition prévue pour le relèvement de l'âge « normal » de la retraite de 63 à 65 ans en commençant la transition à l'âge de 40, 45 ou 50 ans, au lieu de 30 ans dans la proposition de la Commission (ce serait un non-respect des droits acquis) ;
- imposer le prélèvement également aux pensions et aux allocations et indemnités sans franchise pour le minimum vital (ce serait également un non-respect des droits acquis !).

Il est évident que pour les droits à pension déjà existants, nous ferons valoir le principe de la protection des droits acquis. A notre avis, ce principe s'applique également au lien des pensions avec la rémunération des actifs et à la non-application du prélèvement aux pensions. Toutefois, il n'est pas sûr que le Conseil respectera les droits acquis auquel cas un recours en justice devrait être entamé contre le Conseil. Par contre si, à l'avenir, les rémunérations des actifs étaient ajustées de manière insuffisante, le principe des droits acquis ne nous protégerait pas. C'est pourquoi les anciens ont aussi un intérêt majeur au maintien d'une Méthode correcte.

Prise conjointement avec les propositions en matière de carrière, d'effectifs et de rémunérations (3), la réalisation de ces propositions impliquerait **un véritable démantèlement du Service public européen !** Le Vice-Président, M. ŠEFČOVIČ, a déjà qualifié dans un discours ces demandes comme «tout simplement irréalistes». Au Dialogue social, il était déjà question que la Commission pourrait retirer sa proposition, si celle-ci était dénaturée par la Conseil.

En vue de l'**Assemblée générale extraordinaire de l'AIACE** qui a eu lieu à Bruxelles le vendredi 26 octobre 2012, le Président de l'AIACE internationale, Richard HAY, a écrit une lettre aux Présidents de la Commission, J.M. BARROSO, et du Parlement, M. SCHULZ, en exprimant les inquiétudes importantes des anciens fonctionnaires et autres agents de l'Union quant à l'avenir du Service Public Européen et en leur demandant un message à présenter lors de notre Assemblée explicitant le point de vue de la Commission et du Parlement à cet égard. Cette lettre est accompagnée d'un aide-mémoire (voir ci-dessous)

résumant la position de l'AIACE en matière de Service public européen, de Méthode et de Pensions. Cette correspondance sera reproduite dans le prochain numéro de VOX.

Annexe³: Fondements du Service public européen.

La solution de la crise actuelle et la nécessité de faire face aux défis mondiaux des prochaines décennies rendent nécessaire plus que jamais le maintien d'un Service public européen indépendant, professionnellement hautement compétent et permanent. La composition de ses effectifs doit respecter un équilibre des nationalités. Ses rémunérations et ses pensions doivent être compétitives avec celles que peuvent offrir les meilleurs employeurs au plan mondial. Leur ajustement régulier à l'évolution économique et sociale ne doit pas conduire à des conflits sociaux répétés annuellement.

Cet objectif a été assuré depuis 40 ans par la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions. Compte tenu de la lourde procédure de codécision de l'article 294 du TFUE, le maintien de la Méthode est plus nécessaire que jamais. Elle ajuste l'évolution des rémunérations en parallèle à celle observée dans les fonctions publiques des pays membres. Ainsi les gains, mais aussi les pertes de pouvoir d'achat - en cas d'évolution défavorable -, sont pleinement prises en considération. Il ne s'agit donc pas d'une indexation simple sur l'évolution des prix.

Dans ces conditions, demander des sacrifices plus élevés que le résultat de la Méthode au nom de la « crise » ou des « économies budgétaires » signifie que le Service public européen devrait payer deux fois pour le même motif et divergerait ainsi de l'évolution économique et sociale dans les pays membres telle que communiquée par ces pays membres à l'Office statistique de l'Union.

Dans le Statut, le niveau et l'évolution des pensions sont définis par rapport aux rémunérations des actifs. Le maintien de cette règle fondamentale est essentiel pour la sauvegarde de l'attractivité du Service public européen et pour le respect des droits acquis.

Le régime statutaire de pension du Service public européen se trouve en équilibre actuariel contrairement à beaucoup de régimes nationaux. Les droits à pension existants sont déjà financés par les cotisations salariales versées au Budget et par les contributions patronales maintenues dans le Budget. Le niveau des contributions est fixé annuellement de manière à assurer l'équilibre actuariel du régime. Ce régime signifie, en quelque sorte, que les contributions sont "placées" dans les titres de la dette publique des pays membres.

En remplaçant le fonds de pension de la CECA, cette solution a été choisie pour faire des économies sur les crédits de paiements annuels du Budget, tout en s'engageant solennellement de payer les pensions à leur échéance "à charge du Budget" ou, à défaut, "par des contributions des pays membres". Cette double garantie de l'article 83 du Statut est particulièrement importante en cas de difficultés budgétaires!

La valeur actuelle des économies sur les crédits de paiements annuels depuis l'entrée en vigueur du Statut au 1^{er} janvier 1962 est égale à la valeur actuelle des engagements du Budget et des pays membres de payer les pensions ainsi financées à leur échéance. Cette valeur actuelle figure au Bilan de Union européenne à la date du 31.12.2011 avec un montant de 35.2 Milliards d'euros. Le rendement de ce capital, placé au taux d'intérêt moyen à long terme de la dette publique des pays membres, suffirait toujours largement pour financer les dépenses actuelles pour nos pensions! Ce capital représente un droit acquis qui ne peut être mis en cause dans une Union européenne qui respecte le droit.

³ Annexe à la lettre que l'AIACE a adressée le 28 septembre 2012 aux Présidents Barroso et Schulz

- **Nuits blanches à Stockholm du 24 au 29 juin 2012**
Yvette Demory



La Suède est l'un des pays les plus étendus d'Europe (sa superficie est plus vaste que celle de l'Allemagne) et compte 9,2 millions d'habitants. Elle est d'une grande diversité si l'on tient compte de sa nature et de son climat. Son histoire montre qu'elle a appliqué une tradition de neutralité face aux conflits qui ont secoué ses voisins. Le pays est membre de l'Union européenne depuis 1995 et de l'espace Schengen depuis 1996. Contrairement à la Finlande, mais comme le Danemark, il n'a pas adopté l'euro.



Pour la première fois, la section Belgique a organisé un voyage en Suède. Une primeur qui fut un choix judicieux puisque 31 membres se sont rendus à Stockholm (1,6 millions d'habitants) pendant les « nuits blanches », pour découvrir ensemble cette surprenante capitale nordique méconnue de la plupart des participants.

Rejoints sur place par notre guide et accompagnés par la pluie, nous avons sillonné la ville en autocar pour un tour d'orientation. Construite sur 14 îles, l'élégante cité présente une richesse architecturale et culturelle insoupçonnée où la nature tient une place prépondérante. Vivante et dynamique,

la métropole présente de larges avenues, est aérée, propre et nette. Il y règne une paix perceptible aux nouveaux venus. Les vitrines sont attrayantes, originales ou d'un beau chic. Tout au long du séjour, nos contacts avec les autochtones ont été emprunts de la plus agréable convivialité, les échanges verbaux ayant lieu bien sûr en anglais.



La nourriture suédoise est simple et se déguste avec plaisir car elle privilégie les produits frais de la nature (champignons, viande de renne, d'élan, poissons, ...). Le service à table fut constamment emprunt de sympathie pour ces touristes du Sud que nous représentions. Il est à noter toutefois qu'un repas au restaurant coûte (très) cher...

Sans détailler notre circuit, certaines visites sont à mentionner car elles nous ont émus pour diverses raisons. Le **Musée Wasa**, par exemple, où trône le superbe navire de guerre commandé par Gustave II Adolphe et qui coula inopinément le 10 août 1628 dans le port de Stockholm lors de son voyage inaugural. Il fut renfloué en 1961 grâce à de surprenantes techniques après avoir passé 333 années au fond de l'eau. Presque totalement restauré à l'identique, il est décoré de centaines de délicates sculptures et constitue à présent l'une des plus grandes attractions touristiques au monde tout autant qu'un témoignage du passé.



Un autre moment des plus agréables fut celui passé sur l'île de Lidingö, dans le **Musée Millesgården**, l'atelier de Carl Milles (1875 -1955) le plus célèbre sculpteur suédois. De jardins en terrasses, nous avons déambulé entre les œuvres *puissantes et aériennes* et les fontaines de cette oasis paisible où se marient habilement la culture et la nature.

Il faut aussi évoquer, entre autres châteaux, celui de **Drottningholm**, ce *Versailles suédois* où vit aujourd'hui en permanence la famille royale. Ses magnifiques salons de style baroque, rococo et gustavien, son très riche mobilier de style suédois et français retiennent l'œil tout autant que le parc d'inspiration française. Mais, ce qui rend l'endroit inoubliable, c'est son théâtre, le plus ancien du monde, fondé en 1766 par Gustave III. La salle est encore utilisée pour des représentations d'opéras et de ballets, *la machinerie permettant de rapides changements de décors sans baisser de rideau*. Quant à l'acoustique, elle est éblouissante !



Un détour par Uppsala, à la **Bibliothèque Carolina Rediviva de l'Université** nous offrit de poser le regard, entre autres merveilles, sur le « Codex Argenteus », un luxueux évangélaire du VI^e siècle écrit en langue gotique⁴ qui y est conservé depuis le XVII^e siècle.

Et aussi, nous avons voulu rendre un hommage au *prince des fleurs* considéré comme l'un des pères de l'écologie moderne : **Carl von Linné** (1707 – 1778). Ici, il fut l'objet d'un culte car il exprime à souhait le profond sentiment que la population voue à la nature. Sa maison, devenue musée, est restée en l'état et, dans le jardin, on cultive encore les plantes qu'il a découvertes et/ou créées.



Enfin, notre coup de cœur va à la **Thielska Galleriet**, la belle et étrange villa art nouveau du banquier **Ernest Thiel** (1859 – 1947) qui la fit construire au début du XX^e siècle non loin du Parc royal de Djurgården pour y abriter sa collection d'art nordique. Elle renferme, entre autres exceptionnelles peintures de E. Munch, des œuvres des plus célèbres artistes suédois tels que, C. Larsson, B Liljefors, E Jansson,...

Ce premier contact avec la Suède fut un beau succès grâce à l'organisation impeccable de l'agence de voyages et au dévouement, ainsi qu'à la gentillesse de notre guide fort étonnée de notre curiosité à voir et essayer de comprendre ce pays et ses habitants. Notre séjour nous a d'ailleurs convaincus que le Nord vaut une seconde visite ! En 2014 peut-être ?



⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gotique>

- **La Sardaigne aragonaise du 14 au 20 septembre 2012**

Norbert Vogel



La Sardaigne est la seconde plus grande île de la Méditerranée après la Sicile. Elle est située entre la Corse au nord et la Tunisie au sud et s'étend sur environ 267 km de longueur et 120 km de largeur sur une superficie de plus de 24.090 km². Sur 1,6 million d'habitants, 1,3 million utilisent le sarde comme langue nationale qui, comme l'italien, appartient à la catégorie des langues romanes. Une petite communauté de 28.500 personnes (63%) parle le catalan depuis l'occupation de l'île par l'Empire d'Aragon (1323 – 1714). La Sardaigne reste une île à l'identité très marquée, car elle a gardé sa beauté sauvage et sa personnalité fière et insoumise. Même si certaines parties de la côte ont été abîmées par un urbanisme ambitieux, les côtes sardes gardent leur splendeur naturelle.



À la fois austère et sensuelle, ardente et sereine, la Sardaigne a connu de nombreux prétendants : Phéniciens, Romains, Vandales, Arabes, Pisans et Génois se sont disputé ses faveurs avant que les Aragonais n'en prennent possession en 1325. Livrée à l'Autriche au début du XVIII^e siècle, l'île fut rapidement échangée par les Habsbourg contre la Sicile du duc de Savoie. Dès 1861, elle se trouva intégrée au tout nouveau royaume d'Italie et elle acquit le statut de région autonome en 1948.

Le sentiment qu'inspire la Sardaigne au mois de septembre est celui d'une grande douceur de vivre : la saison touristique touche à sa fin, le climat est agréable, la foule des vacanciers est repartie, la vie semble tourner au ralenti.

Pour la Section, c'est le premier périple en Sardaigne organisé par Yvette Demory avec le concours de l'agence Tellus. Il permettra à 32 voyageurs enthousiasmés de découvrir le tiers septentrional de l'île, qui recèle de nombreux trésors historiques et culturels.



Dès notre arrivée, nous découvrons la ville d'Alghero, sur la côte occidentale, où les réminiscences catalanes restent très présentes, tant dans la langue que dans l'architecture. C'est aussi la capitale de l'«*or rouge*», c'est-à-dire le corail, que les maîtres artisans locaux utilisent dans la joaillerie. Non loin de là se trouve Fertilia, construite sur les marais asséchés de Nurra. Bâtie dans un style dit «*rationaliste*», c'est l'une des trois villes sardes créées *ex nihilo* par Mussolini entre 1924 et 1939, les deux autres étant Carbonia et Mussolinia (aujourd'hui Arborea).



Le lendemain, un bateau nous emmène au Capo Caccia, mais la mer quelque peu agitée ne nous permettra pas de visiter la «*grotte de Neptune*». Nous reprenons la route pour visiter le site minier de l'Argentiera, aujourd'hui abandonné, et la cité portuaire de Porto Torres, qui abrite la plus ancienne église sarde, la basilique de San Gavino.

Au cours des journées suivantes, le groupe découvrira encore bien d'autres richesses sous la conduite experte de son guide-accompagnateur Stefan van Camp, assisté en certaines occasions par des guides locaux. La «vallée de la lune», Perugas et son superbe retable de San Giorgio, la citée fortifiée de Castelsardo, les églises romanes de Condroniagos et d'Ardara, la nécropole de San Andrea Priu : les merveilles défilent sous nos yeux, la mer d'émeraude n'est jamais loin, le rêve continue ...



Nous verrons également plusieurs nuraghes, des tours en forme de cône tronqué, dont la construction remonte à l'âge de bronze (c'est-à-dire à environ 3 500 ans). Il en subsiste quelque 7 000 en Sardaigne, mais leur fonction précise n'est pas connue : il pourrait s'agir de lieux de culte, d'habitations ou de tours de guet.

Nous passons les deux dernières nuits à Bosa, endroit charmant et seule ville sarde située sur un fleuve (le Temo). Nous y visitons le château de Serravalle et l'église romane de San Pietro Extramuros, avant de pousser une pointe jusqu'à Santu Lussurgiu, puis à Macomer, où nous prenons le «Trenino verde» pour une agréable balade de 45 kilomètres qui nous ramène à Bosa.



Comme il se doit, les nourritures terrestres ne sont pas oubliées : un déjeuner dans un «agriturismo» et un repas pris avec les bergers de Villanova Monteleone nous permettent de mieux faire connaissance avec les spécialités locales.

Mais une semaine est vite passée : le temps de faire une halte à Sassari, ville universitaire et chef-lieu de province, et déjà nous reprenons le chemin de l'aéroport. Pour beaucoup d'entre nous, la Sardaigne aura été une révélation. Pour tous, elle restera un très beau souvenir.





Monique Saxel

Le Rhin romantique, le Main et la Moselle

22-28 juillet 2012

*L'été étant enfin venu,
Vite nous sommes accourus
À Strasbourg, sur les bords de l'Ill,
Pour une croisière tranquille.
Et comme en beau prélude à notre mise en eau,
Visite de la ville à travers ses canaux.*

*La vie sur « La Bohême » s'avère sympathique,
Et ce temps de rencontres n'a rien de nostalgique !
La gym douce au matin pour les plus courageux,
Questionnaires piégés, qu'on ose nommer « jeux » !
Au moment des repas, excellente cuisine,
Et pour un bon repos, nos petites cabines.
Depuis le pont-soleil, bronzant, lisant, rêvant,
Alors que le bateau avance lentement,
Nous sillonnons le Rhin, le Main et la Moselle,
Longeant de vertes rives. Nous avons la vie belle*

*Si nous avons, de loin, entr'aperçu Mayence,
Ce n'est que bien plus tard qu'on découvrit Coblenze :
Églises, vieux quartier et son garçon cracheur,
L'homme tirant la langue lorsque sonne chaque heure.
Il y eut l'ascension au château de Cochem.
Et tout paisiblement voguait notre Bohême.*

*Sur le Rhin romantique, de château en château,
Entre bois et collines, villages pieds dans l'eau,
Guettant la Lorelei, frémissant d'espérance,
Les appareils photo, déjà, entraient en transes.
La statue était loin, le rocher était là.
Nous étions trop nombreux, elle nous épargna !*



*Poursuivant son chemin, tranquille, la Bohême
S'amarrait à midi au quai de Rüdesheim.*

*Après avoir pleuré les marins disparus,
Le vin nous a réjouis, nous n'étions pas déçus !
Car après un parcours à bord de tortillards,
Pour la dégustation, ce fut vraiment de l'art :
Du vin et de l'humour, nous étions au spectacle,
Et dès que l'on peut rire, personne ne renâcle.
Nous avons honoré, et l'art et la musique,
Au curieux musée des instruments mécaniques.
Il nous restait encore Heidelberg, son château.
Chacun a profité du temps resté très beau.*

*Rester à ne rien faire, cartes à envoyer...
Entre les apéros, les sorties, les soirées,
Guinguettes ou gala, soirée de l'équipage,
Nous avons apprécié ce beau petit voyage*

*Merci à tous, Thérèse, Benjamin, Laurène,
Et tous ceux qui pour nous ont été à la peine.*

*Alors, n'oubliez pas de retenir vos places
Pour les prochains projets proposés par l'AIACE !*

❖ Questions européennes

• France-Allemagne, des hauts et des bas

Daniel Guggenbühl



Dans la déclaration historique de Robert Schuman du 9 mai 1950 qui conduisit à la naissance des institutions européennes, on pouvait lire : « *Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne* ». Pour Schuman, la réconciliation entre les deux pays constituait donc la pierre angulaire de la construction européenne. Plus de soixante années après cet acte solennel, le monde a profondément changé autour des deux pays, la division de l'Europe a pris fin et l'Allemagne elle-même, encore constituée en 1950 de deux Etats distincts et politiquement opposés, a été réunifiée et s'est, de ce fait, agrandie. On peut donc légitimement se demander où en est aujourd'hui ce « couple franco-allemand » que voulait lancer Robert Schuman.

Le 5 juillet dernier, François Hollande et Angela Merkel se sont retrouvés à Reims pour y fêter le cinquantième anniversaire de cette réconciliation, scellée dans la cathédrale de la ville, le 8 juillet 1962, par le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer. Nous avons tous en mémoire la photo montrant les deux hommes d'Etat quasiment dans les bras l'un de l'autre en cette journée historique. Six mois plus tard, le 22 janvier 1963, ils signeront le Traité sur la coopération franco-allemande, dit Traité de l'Elysée. Par ce traité, ils entendaient créer entre les deux peuples, et en particulier leurs jeunes, une véritable amitié et favoriser ainsi « la construction de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples », une citation qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler à un moment où zone euro elle-même, subit toutes sortes de tentations centrifuges, même dans nos organismes franco-allemands l'Union européenne, y compris la Brigade allemande de la Jeunesse (OFAJ), y compris la chaîne de télévision ARTE, devenue une chaîne de référence dans le domaine culturel. Au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, la bonne entente réciproque a pris, au fil des décennies, des aspects spectaculaires : souvenons-nous des liens très chaleureux qu'ont tissés entre eux Giscard d'Estaing et Schmidt⁵, Kohl et Mitterrand, Chirac et Schröder ou Merkel et Sarkozy, des couples qui ont fait le bonheur des photographes et journalistes.



Cette entente franco-allemande a-t-elle fait progresser l'intégration européenne ? Le « moteur franco-allemand » souvent vanté, parfois décrié, est-il une réalité au sein de l'Union européenne ? Il est exact que les grandes décisions européennes ont souvent été inspirées par lui. Au demeurant, aucune majorité n'est possible au Conseil européen s'il n'y a pas d'entente entre les deux pays, les plus peuplés de l'Union. A eux seuls, ils représentent un tiers de la population de l'Union et un tiers de son économie calculée en termes de PIB (produit intérieur brut). Le poids qu'ils représentent sur l'échiquier européen leur permet donc, s'ils sont dans le même camp, d'influer de manière décisive sur l'évolution de l'Union. C'est ce qui leur a

⁵ Fin août 2012 encore, Schmidt et Giscard d'Estaing se sont rencontrés à Hambourg et ont, à propos de la crise de l'euro, déploré ensemble l'égoïsme national croissant et la solidarité défailante en Europe.

fréquemment valu le reproche de chercher à constituer un «directoire» européen. Le problème, cependant, c'est que leurs positions sont très souvent divergentes et que seules d'âpres tractations leur permettent - mais pas toujours - de trouver les compromis recherchés. Ajoutons à cela que le déséquilibre économique entre la France et l'Allemagne s'est accentué depuis quelques années : croissance plus forte et chômage moindre en Allemagne, commerce extérieur fortement déficitaire et progression de la désindustrialisation en France. Dans le même temps, l'Allemagne a retrouvé les attributs et les ambitions d'une puissance politique ouverte sur le monde, son «modèle» est à présent souvent regardé avec admiration, sinon envie, du côté français, bien que sa population ait entamé un cycle accéléré de vieillissement, un phénomène qui touche aussi la France, mais à un degré moindre. L'entente ne va pas de soi.

La question est maintenant de savoir comment les deux pays vont s'y prendre pour faire avancer, voire sauver l'Union européenne. A en croire les déclarations de leurs responsables, ils sont toujours attachés à une Union politique réelle, mais le sont-ils sur les moyens d'y parvenir, à commencer par une politique budgétaire et fiscale commune et par un renforcement des pouvoirs des institutions européennes ? La crise que traversent les pays occidentaux, y compris l'Union européenne et plus particulièrement plusieurs de ses Etats membres, devrait les y inciter, mais les réflexes nationaux et le manque de solidarité ont la vie dure.



Et puis ne nous dissimulons pas que, au plan bilatéral, le Traité de l'Elysée semble avoir atteint ses limites, les réalisations auxquelles il a donné lieu, certes parfois spectaculaires, laissent un goût de trop peu. Ainsi, on peut déplorer l'absence d'une véritable coopération militaire entre les deux pays ou l'inexistence de politiques énergétiques ou environnementales convergentes. Les politiques nucléaires respectives illustrent particulièrement ce hiatus. Il y a longtemps déjà, on avait envisagé de créer des ambassades communes mais cela n'a jamais été fait, pas plus qu'on n'a réussi à se mettre d'accord sur un siège commun permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, une initiative qui accentuerait pourtant considérablement la voix de l'Europe dans cette enceinte.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire la fine bouche devant les réalisations du tandem franco-allemand, qui a contribué de façon décisive aux progrès de l'intégration européenne et à l'élimination de tout risque de guerre sur notre continent. Nous pouvons sans hésiter lui en donner acte mais nous ne résistons pas à faire cette observation que certains profs affectionnent de faire figurer sur les bulletins de leurs potaches : « Pourrait mieux faire ». Dans un essai publié en 2008 sous l'égide de la Fondation Robert Schuman intitulé « France-Allemagne : si loin, si proche », Daniela Schwarzer disait ceci : « *Aucun autre couple de pays ne possède le poids politique de la France et de l'Allemagne, ni la possibilité de créer un consensus au sein de l'UE, comme cela a été le cas dans le passé avec la création de l'union monétaire ou de la politique européenne de sécurité et de défense* ». La preuve est faite qu'ils ont les moyens, reste à viser plus haut.

- **Sortir de la crise ensemble par la discipline budgétaire et la relance économique**

João Mateus Tique



De plus en plus d'hommes politiques et d'économistes éminents s'accordent à penser que les politiques d'austérité ne suffisent pas, à elles seules, pour sortir l'Europe et le monde de la crise économique, financière et sociale qui nous entraîne tous les jours davantage vers la récession et le chômage massif.

C'est pour cela qu'il est intéressant de réfléchir à l'ensemble de mesures et instruments qui sont actuellement à la disposition de l'Union Européenne pour faire face aux divers aspects de la crise et dont le dernier instrument en date est le Pacte budgétaire, officiellement connu sous le nom de Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance.

Le Pacte vise le renforcement de la discipline budgétaire des Etats membres de la zone euro et des autres Etats de l'Union l'ayant signé, soit un total de 25 sur 27 (le Royaume-Uni et la République Tchèque ayant refusé d'y adhérer), pour enrayer la spirale de l'augmentation des déficits publics, de la dette et de l'austérité qui serait censée en être le remède.

Ces règles, estimées assez dures pour certains, sont complétées par des mesures de coordination des politiques économiques des parties contractantes et par l'amélioration de la gouvernance de la zone euro. Il s'agit en premier lieu de revenir à l'équilibre des budgets publics nationaux dans un délai raisonnable, notamment pour les économies les plus sensibles à des ponctions budgétaires excessives.

À terme, aucun déficit budgétaire structurel (déficit public hors effet du cycle économique) ne serait accepté au-delà de 0,5%, ce qui signifie en clair que des corrections sont possibles en fonction des variations conjoncturelles et que ce déficit structurel pourrait se trouver légèrement différent du déficit en valeur absolue. Cependant, la non-application de cette «règle d'or» pourrait être autorisée, si des situations exceptionnelles survenaient ou lorsque la dette publique n'atteint pas 60% du PIB ; dans ces deux cas, l'Etat concerné pourrait relever la limite du déficit public jusqu'à 1% au lieu de 0,5%.



Le pacte budgétaire introduit donc des règles spécifiques pour le retour à l'équilibre et un mécanisme pour l'adoption de mesures correctives, pour faire en sorte que le déficit des comptes publics des Etats membres ne dépasse pas 3% du PIB et que leur dette publique ne dépasse pas 60% de cette même valeur de référence. Tout dépassement au-delà de 60% implique l'obligation pour la partie contractante concernée de le réduire à un rythme moyen d'un vingtième par an.

Pour déterminer si des progrès suffisants ont été accomplis pour réaliser les objectifs de convergence à moyen terme, il est établi que l'on procède à des évaluations globales prenant comme référence le solde structurel et comprenant une analyse des dépenses.

Pour bien marquer que la discipline budgétaire n'est pas un moyen exclusif pour la sortie de crise, les Etats signataires de ce Pacte soutiennent les propositions de la Commission européenne visant, par ailleurs, le renforcement des mesures contenues dans le Pacte de stabilité et de croissance. Par la même occasion, ils coupent court aux critiques de ceux qui estiment que la discipline budgétaire constituerait plutôt un frein à une politique de relance de la croissance.

Pour Guy Verhofstadt par exemple, ce Traité ne résout pas la crise et il plaide pour la création d'euro-obligations, sur lesquelles les opinions divergentes se déchirent, ou à défaut, pour la création d'un « redemption fund » qui permettrait, sous certaines conditions, une mutualisation de la dette au-delà d'un montant supérieur à 60% du PIB, pour essayer de faire revenir sa charge à des niveaux supportables. Le Pacte renforce la discipline budgétaire, certes, mais dans sa version définitive, il élargit ses objectifs aux impératifs de la croissance de l'emploi et de la cohésion sociale, en tenant compte des remarques formulées par les députés européens et notamment par Guy Verhofstadt. En ce sens, ses impératifs rejoignent ceux qui se trouvent dans le Pacte Européen pour la croissance et l'emploi.

En effet, ce dernier replace la croissance au cœur des préoccupations de l'Europe et annonce un certain nombre de mesures d'un intérêt majeur pour l'ensemble des économies de l'Union, dont le plat de résistance est le paquet de soutien à la croissance et à l'investissement pour un montant global de 120 milliards. Il sera appuyé par la mise en œuvre rapide d'une Union bancaire dans la zone euro, pour garantir la stabilité du secteur financier et le succès de la mesure précédente.

Les moyens financiers qui seraient utilisés au titre de ce pacte comprennent une augmentation de la capacité de prêt de la Banque Européenne d'Investissement de 60 milliards, auxquels s'ajouteraient 55 milliards qui n'ont pas été utilisés au titre des Fonds structurels, complétés par 5 milliards de 'project bonds' destinés à financer des projets d'infrastructure et d'énergie, probablement dans le secteur des énergies renouvelables.

Le principe d'une intervention accrue de la BEI, en tant qu'institution de financement d'investissements publics et privés, est tout à fait envisageable dans l'avenir, d'autant plus que le recours à ce type de financement ne creuse pas, en tant quel, les déficits publics. De plus, elle pourrait le faire aux meilleures conditions du marché.

Nous voyons donc qu'il y a des possibilités de mener de pair une politique de plus grande rigueur budgétaire et des mesures de promotion de l'activité économique, sans oublier par ailleurs que des actions impliquant plus de solidarité sont nécessaires, à condition d'avoir en face la responsabilité correspondante de ceux qui en sont bénéficiaires. Il convient de citer à cet égard que l'octroi de l'assistance financière au titre du mécanisme européen de stabilité sera conditionnée à la ratification du Traité budgétaire à partir du 1^{er} mars 2013.

Dans un contexte de confiance retrouvée, une politique monétaire plus active de la Banque Centrale Européenne est possible, sans risque excessif d'une inflation non maîtrisée, ce qui éviterait aux Etats les plus touchés par la crise de continuer à payer des sommes astronomiques pour essayer, toujours sans succès, de rembourser leur dette publique.

Des disponibilités monétaires accrues pourraient ainsi être orientées vers le redressement des comptes publics et le bon fonctionnement des administrations paralysées par la crise, permettant par la même occasion, l'assainissement des circuits financiers pour qu'ils se dirigent enfin vers leur chemin essentiel, celui du financement de l'économie.

Il est à espérer que la coordination des efforts produits par l'ensemble des mesures évoquées plus haut puisse renverser la tendance actuelle, laquelle nous mènerait en peu de temps et si rien n'était fait, de la récession à la dépression.



• Points de vue

- **Pensionnés, restez passionnés !**
Jean-Bernard Quicheron



Lorsqu'arrive l'âge de la retraite⁶, nombre d'entre nous ressentent une certaine appréhension. Que va-t-il se passer ? Aurai-je suffisamment de quoi vivre ? Que vais-je faire toute la sainte journée ? Refaire surface au bureau de temps en temps ? Comment les collègues vont-ils m'accueillir ? Vais-je avoir le courage de m'investir dans mes passions ? Est-ce que je veux simplement flâner et jouir de l'air du temps ?

Néanmoins, pour peu que l'on milite dans des ONG, que l'on assiste aux activités nombreuses organisées par l'AIACE, que l'on donne de son temps de bénévoles à toutes sortes d'actions, on risque très vite d'être débordé !

Les fonctionnaires européens ont développé pendant leur carrière un dynamisme tel qu'ils se sont souvent construit un réseau d'amis ou de connaissances. Ou bien ils continuent à enseigner ou à faire des recherches. Ou bien ils font sur le tard de nouvelles connaissances dont ils n'auraient jamais rêvé.

A la Section Belgique de l'AIACE, on trouve une foule de bénévoles de toutes sortes, prêts à rendre de grands ou petits services. Quel plaisir de les voir s'activer ! Que de voyages intéressants organisés permettant de découvrir notamment la Croatie, la Macédoine, des fleuves tels que le Danube, la Seine, le Douro, le Rhin, le Main et la Moselle, ou bien tout simplement l'Estrémadure, etc. Certains vont encore plus loin, s'investissant dans l'écriture, qu'il s'agisse d'un simple article dans notre Ecrin ou de livres narrants leur expérience professionnelle ou de vie. Les activités déployées par les retraités sont un véritable kaléidoscope qui reflète la diversité des actes humains.



En tout état de cause, rester actif et se sentir utile fait du bien aux neurones (tant pis pour toi Alzheimer !), remonte le moral et empêche de se complaire dans les bobos inévitables qui sont la rançon de l'âge. Il y a l'université, parfois même l'université du Temps libre, du 3e âge, des Aînés, la terminologie diffère selon les régions et les pays. La marche à pied fait un bien énorme, pas la course bien entendu ! Et n'oublions pas que la marche à pied peut se pratiquer toute l'année. Rien de mieux pour entretenir l'effort. Selon les spécialistes, que l'on marche sur de courtes ou de longues distances, l'important est que l'activité soit régulière. 30 min par jour suffisent !

De plus en plus de retraités s'intéressent à la multitude d'offres de formation qui leur est proposée. Dans notre pays d'accueil, la Belgique, l'on trouve une offre pléthorique. Selon la région qui vous intéresse, vous trouverez chaussure à votre pied : Bruxelles, Louvain, Nivelles, Huy, Malmedy, et bien d'autres villes. Enfin, un petit mot de la sieste. Le meilleur moment est celui de la digestion. Les avis sont partagés, certains disent 20 minutes suffisent, c'est probablement différent selon les cas. Pensionnés, ayez envie de vivre, restez tout simplement passionnés !

⁶ Ma retraite et moi <http://depart-retraite.mavieenmieux.fr/>

- **Twitter et l'applaudimètre**
Jean-Bernard Quicheron

Le paysage audiovisuel et des communications est en perpétuel mouvement. Il est difficile de suivre toute l'offre de produits électroniques liés à la communication ou aux divertissements :

- ordinateurs portables et notebooks
- téléphones mobiles et leurs différentes déclinaisons
- tablettes
- liseuses (e-books)

Les fabricants de ces produits redoublent d'imagination pour augmenter constamment l'offre, espérant faire croître ce faisant leurs ventes, comme si les portefeuilles des particuliers étaient sans limite. Souvent, ces produits se concurrencent en offrant certaines fonctionnalités et pas d'autres, ce qui signifie que l'acheteur a du mal à s'y retrouver.

Mais voilà que les réseaux sociaux, qui ne sont pas des institutions caritatives, redoublent d'efforts pour se rendre utiles voire indispensables, comme par exemple la possibilité de répondre à certains sondages exclusivement sur FaceBook ou Twitter. Bientôt, nous passerons notre temps à répondre aux coups de téléphone mobile, de téléphone fixe, aux messages (sms) envoyés sur nos téléphones portables, aux offres d'articles de presse envoyés sur nos tablettes, etc.. L'offre porte sur plus de 27 tablettes différentes.

Aurons-nous encore le temps de faire autre chose ? Et encore n'ai-je pas cité la télévision qui absorbe tant de temps de nos retraités ou de nos jeunes ? Mais voilà que Twitter s'insinue insidieusement dans l'applaudimètre des émissions télévisées. De quoi s'agit-il ?

TF1, chaîne de télévision française, va tester un nouvel outil de mesure d'audience de ses programmes grâce à Twitter. Pendant qu'une émission de divertissement se déroulera, les téléspectateurs pourront poster leurs commentaires (140 caractères) sur Twitter de type 'j'aime cette partie de l'émission', 'je n'aime pas du tout ce passage-ci'. Et ces messages seront repris à l'antenne. Mieux encore, une post-émission sera organisée pour faire le bilan de toutes ces appréciations positives ou négatives.

L'on va donc passer à une logique multi-écrans, le téléspectateur donnant son avis pendant qu'il regarde l'émission (peut-il regarder deux écrans à la fois ?). TF1 va utiliser un outil informatique développé aux Etats-Unis appelé 'Trendr'⁷ permettant en temps réel de quantifier et de qualifier ces commentaires. Si un tel applaudimètre est intéressant pour les annonceurs (qui vont bientôt faire la loi, comme ils financent les 'petites annonces' de Google), je ne vois pas bien l'intérêt pour les téléspectateurs distraits de l'émission par leur commentaire en ligne. L'attention d'écoute va encore diminuer davantage !

Seul avantage pour les internautes, ils pourront se déchaîner en paroles élogieuses ou acerbes. Finalement, cet outil suscite la controverse chez les producteurs d'émission, les uns ayant peur de devoir réajuster sans cesse leurs émissions, les autres – par exemple les producteurs de série télévisée – se montrant très réticents, car cela signifie que leurs émissions programmées devraient, en cas d'opinion majoritairement négatives, ne pas être diffusées. De plus, le téléspectateur risque de ne pas décrocher de son compte Twitter et de ne plus regarder l'émission.

Comme quoi, trop d'information tue l'information. « Le mieux est vraiment l'ennemi du bien », dans le cas d'espèce.

⁷ <http://trendr.tv/>

❖ Questions générales



PROCHAINES ASSISES DE L'AIACE A PORTO

26-31 MAI 2013 (de la part de la Rédaction)

Objectifs

Les prochaines assises de l'AIACE Internationale auront lieu du 26 au 31 mai 2013 dans la ville de Porto, ville du Nord du Portugal (appelée la « capitale du Nord » ou aussi la cité « invaincue »). Outre les questions habituellement traitées lors d'une AG, ces assises sont organisées pour rassembler le maximum de membres en vue de participer à l'Assemblée générale annuelle de l'AIACE internationale à laquelle vous êtes cordialement invités. Il ne s'agit pas seulement de traiter les affaires de routine de notre association mais surtout d'informer et de discuter de l'état de la réforme du statut, de la méthode et du régime de nos pensions. Vous savez que le Statut du Service public européen et nos pensions sont attaqués par de nombreuses délégations au sein du Conseil. Des personnalités y feront le point à l'issue de longues et complexes négociations. A l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si nous pourrions discuter du résultat des négociations extrêmement difficiles encore en cours.

Ces assises sont aussi l'occasion de retrouvailles entre anciens collègues répartis dans toute l'Europe, ce qui permet souvent des rencontres nouvelles, amicales et sympathiques. Les anciens ont encore souvent à cœur de continuer à promouvoir leur idéal européen. Et tout ceci relève précisément d'un des buts de l'AIACE.

Programme

Ce sera l'occasion de mieux connaître ce pays attachant qu'est le Portugal. Les excursions prévues vous permettront de découvrir de véritables trésors : l'architecture religieuse traditionnelle et les azulejos (carreaux de faïence émaillés), mondialement connus.

Il y a toute une série de petites merveilles Art Nouveau ainsi que des édifices néoclassiques et romantiques du 19^{ème} siècle à admirer. Mais il y a aussi les quartiers animés de Ribeira le long du fleuve Douro, l'architecture métallique (particulièrement visible dans les ponts construits ou conçus par Gustave Eiffel ou ses disciples). Au-delà de la ville de Porto, ce sera aussi l'occasion de découvrir les régions environnantes, la haute vallée du Douro avec ses vignobles et les villes de Vila Real, Pinhão, Braga et Guimarães ainsi que le Palais Mateus.

Pour plus d'informations, veuillez lire les différentes déclinaisons de VOX. Le programme complet et détaillé sera publié dans l'édition d'automne du VOX et sera en ligne en octobre (<http://www.aiace-assises-europa.eu>).

- **Olympisme**
Daniel Guggenbühl

Pendant quinze jours de ces mois de juillet et août 2012, nombre d'entre nous se sont passionnés pour les Jeux olympiques d'été de Londres, la XXXème Olympiade de l'ère moderne. 204 pays de notre planète y ont envoyé leurs athlètes, qui étaient plus de 10.500 pour une manifestation qui a coûté quelque 11 milliards d'euros aux finances britanniques. De tous les Etats, seul le Vatican n'a jamais présenté de délégation d'athlètes au cours de l'histoire des Jeux. Ceux-ci ont été rénovés à la fin du XIXème siècle, à l'initiative du baron Pierre de Coubertin, et les premiers Jeux ont eu lieu à Athènes en 1896, dans le pays qui fut le berceau de l'olympisme. Avec une participation de 14 nations, ces débuts furent modestes.

L'histoire de l'olympisme remonte à la nuit des temps puisqu'il semble attesté que les premiers Jeux eurent



lieu en 776 av. J.-C. à Olympie, centre religieux de l'Antiquité grecque, dans ce modeste stade en forme de rectangle en terre battue que le touriste d'aujourd'hui ne foule pas sans ressentir une certaine émotion. Les restes du magnifique temple de Zeus, détruit par un tremblement de terre et pillé, se trouvent juste à côté. C'est à Olympie que Zeus était supposé avoir vaincu Cronos à la lutte. On commença par une seule discipline, une course à pied de 192 mètres équivalant à la longueur du stade. Puis le nombre de disciplines augmenta progressivement et les champions olympiques, à qui on attribuait une couronne d'olivier

sauvage, devinrent de véritables héros populaires, un peu comme aujourd'hui, et la tradition des Jeux survécut jusqu'au Vème siècle de notre ère, une remarquable longévité. Depuis l'année 338 av. J.-C., ils étaient régis par un serment olympique, qui prévoyait notamment des sanctions en cas de tricheries. Les cas de tricherie par dopage, malheureusement encore assez nombreux et sanctionnés à Londres, ont donc, eux aussi, des antécédents.

Revenons à Pierre de Coubertin. C'est lui qui créa, pour les Jeux d'Anvers de 1920, le drapeau olympique représentant les cinq continents, ainsi que le serment olympique. Les premiers Jeux d'hiver eurent lieu en 1924 à Chamonix et la tradition de la flamme olympique fut inaugurée en 1926. Et puis les Jeux sont désormais régis par une Charte olympique. Dans ce volumineux document de 114 pages, on peut lire notamment ceci : *« Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine... Les Jeux olympiques sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays »*.

On peut considérer les principes énoncés dans la Charte comme l'expression d'un certain angélisme. Mais on notera la dernière phrase du texte, qui parle bien d'épreuves disputées entre des athlètes individuels et non entre des pays. Or, qu'observons-nous ? Dès l'ouverture des Jeux, dans le cadre d'une spectaculaire cérémonie largement conçue à la gloire du pays hôte, on assiste à un défilé, certes haut en couleur et joyeux, de tous les athlètes regroupés derrière les bannières de leurs pays respectifs. Et puis, une fois les compétitions lancées, la grande majorité des médias relatent le déroulement des épreuves en insistant, selon le pays auquel ils appartiennent, sur les exploits – ou les déboires – de « leurs athlètes », au point de passer sous silence les exploits des autres. Honorés par des « cérémonies protocolaires » quelque peu répétitives, sinon fastidieuses, les vainqueurs des épreuves se voient attribuer une médaille d'or, la cérémonie se concluant par l'hymne de leur pays. Se trouvent également sur le podium les titulaires des médailles

d'argent et de bronze, les autres ne bénéficiant d'aucune considération particulière. Ainsi on dit souvent du malheureux athlète classé quatrième qu'il a raté le podium de justesse ou qu'il se retrouve « au pied du podium ». Les médailles et le podium deviennent une obsession et on scrute avec intérêt le « tableau des médailles », qui est un classement par pays établi en fonction du nombre de médailles obtenues. Ne serait-il pas opportun de procéder à une réforme de ce système et de revenir aux principes de la Charte ?⁸

La manière dont les Jeux sont organisés de nos jours, tout comme la présentation qui en est faite dans les médias, se traduisent donc par une exaltation, voire une exacerbation des sentiments nationaux qui nous paraît étrangère à l'esprit olympique tel que la Charte entend l'exprimer. Dans le même temps, les Jeux, diffusés dans le monde entier par la télévision, versent dans un gigantisme de plus en plus effréné, dont les incidences financières ne sont pas nécessairement à la hauteur des possibilités du pays hôte. Les Jeux de Montréal de 1976 ont coûté huit fois plus cher qu'initialement prévu, ce qui est sans doute un record en termes de dépassement, et la dette accumulée n'a été intégralement remboursée que trente ans plus tard, en 2006. Quant aux Jeux d'Athènes de 2004, leur financement a sérieusement plombé les finances grecques, qui n'avaient assurément pas besoin de cela. Les installations olympiques d'Athènes sont d'ailleurs en partie à l'abandon.

Autant l'idéal olympique, qui est un idéal de compétition et de dépassement de soi faisant honneur à l'humanité, méritait d'être ressuscité dans sa noblesse et ne saurait être remis en question, autant il a donné lieu à des dérives telles que la surenchère dans le gigantisme, l'irruption de la politique et de l'argent dans le sport, l'exacerbation des nationalismes voire, parfois, la corruption. Ce qui n'enlève rien, bien entendu, aux mérites des athlètes qui donnent le meilleur d'eux-mêmes sur les pistes olympiques et ailleurs dans le stade.

❖ Informations générales et administratives

- **Informations administratives**
Norbert Vogel



Espace Seniors

Depuis le début du mois d'octobre 2012, un «Espace Seniors» vous accueille au 29, rue de la Science à Bruxelles (salle 00/31). Vous pouvez y rencontrer d'anciens collègues dans un cadre convivial, utiliser l'un des ordinateurs pour accéder à Internet et à MyIntracomm, imprimer des documents et – grande nouveauté – introduire des petites annonces au moyen de vos codes d'accès habituels. L'Espace Seniors est accessible les jours ouvrables de 8h30 à 18 h sur présentation de votre laissez-passer «Pensionné».

À la même adresse (salle 00/36), une permanence du PMO/3 «Assurance maladie» est désormais assurée tous les mardis et jeudis de 14 à 18 h. Un fonctionnaire y est présent pour répondre à vos questions concernant l'assurance maladie en général ou votre dossier individuel en particulier (mais non pour vous aider à remplir vos demandes de remboursement de frais médicaux). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous mais, là encore, vous aurez besoin de votre laissez-passer pour accéder à l'immeuble.



⁸ Au cours des Jeux de Londres, notre ami Pierre Blanchard a diffusé un « tableau des médailles » montrant que l'Union européenne arrivait nettement en tête dans un classement qui regrouperait ses pays membres

Les (anciens) fonctionnaires ne sont pas tenus de déclarer à leur administration fiscale le montant de leur salaire ou retraite versé par l'UE.

Le 5 juillet 2012, la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu un arrêt (affaire C-558/10⁹, Bourges-Maunoury) qui confirme une fois de plus que ni les actifs, ni les pensionnés des institutions européennes ne sont tenus de déclarer à leur administration fiscale nationale le montant de leur salaire ou de leur retraite versés par l'UE.

Il s'agit en l'espèce d'une affaire qui concerne plus spécifiquement le fisc français (prise en compte des revenus versés par l'Union dans le calcul du plafonnement au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune), mais l'arrêt a une portée bien plus générale, puisqu'il dispose en son point 30 :

«Dans l'intérêt de la sécurité juridique, il convient de constater que, étant donné que les revenus versés par l'Union et soumis aux impôts de celle-ci, ne sauraient être imposés ni directement ni indirectement par un État membre et qu'ils sont soustraits à la souveraineté fiscale des États membres, la personne bénéficiant de tels revenus est également soustraite à toute obligation de déclarer le montant de ceux-ci aux autorités d'un État membre.»

La Cour a également confirmé l'arrêt rendu en 1960 dans l'affaire Humblet (6/60), à savoir que les revenus versés par l'UE ne sauraient être imposés par un État membre.

Il est clair, cependant, que ces arrêts ne peuvent sortir leurs effets que sur le territoire de l'Union et ne sont pas applicables dans les pays tiers, tels que la Suisse ou les États-Unis.

Le texte complet de l'arrêt Bourges-Maunoury peut être consulté sur le site de la Cour de justice (http://curia.europa.eu/jcms/jcms/j_6/) et sur celui de l'AIACE Section Belgique (www.aiace-be.eu) Vous pouvez également en obtenir un exemplaire papier auprès de notre secrétariat.

PMO - Rappel de quelques dispositions réglementaires

Différence entre couverture primaire et couverture secondaire:

- ✓ Si le conjoint/partenaire reconnu a des revenus inférieurs à un certain seuil (20 % du traitement de base annuel du grade AST2/1), il peut être couvert à titre primaire par le Régime commun d'assurance maladie (RCAM).
- ✓ Si le conjoint/partenaire reconnu exerce une activité lucrative ou bénéficie d'une pension, et si ses revenus ne dépassent pas un certain plafond, il doit être couvert par un autre régime d'assurance maladie (dit "régime primaire"), mais peut bénéficier d'une couverture complémentaire du RCAM. Dans ce cas, il a droit au remboursement de la différence entre les montants versés par son régime primaire et les plafonds appliqués par le RCAM. La couverture complémentaire est accordée pour une période de douze mois prenant cours le 1^{er} juillet.

Taux de remboursement des frais de maisons de repos et de soins et des frais de garde-malade:

- ✓ Le plafond de 36 euros ne concerne que les frais de séjour en MRS. Les soins eux-mêmes sont remboursables à 85 % (ou à 100 % en cas de maladie grave reconnue).

⁹ Tapez « C-558/10 », dans la case Affaire

- ✓ Les prestations de garde-malade sont soumises à autorisation préalable. Les frais sont remboursables à 80 % (avec un plafond de 72 euros par jour) ou à 100 % en cas de maladie grave (avec un plafond de 90 euros) et ce, pour une période maximale de 60 jours. Au-delà de cette période, des plafonds réduits sont applicables.

Un dossier «Aide à domicile – Garde-malade» est disponible auprès de la section Belgique. Il détaille les démarches à effectuer pour obtenir ou renouveler une autorisation préalable pour garde-malade et contient un certain nombre d'adresses utiles. Pour en obtenir un exemplaire, il suffit de téléphoner ou d'écrire à notre Secrétariat (02.295.38.42 – aiace-be@ec.europa.eu).

Une autorisation préalable prend effet à la date de la prescription médicale (et non à la date à laquelle la demande est introduite). Dans certains cas, le médecin conseil peut prendre contact avec le médecin prescripteur avant d'émettre un avis.

- **Sheltered house in Tervuren, Abbeyfield**

The Belgian section of AIACE passes on this received information to its members but is not in any way responsible for its accuracy nor for any eventuality resulting from a member's subsequent actions related to the subject.

Some English-speaking members may be interested in a project under way for a sheltered Abbeyfield residence for self-sufficient seniors seeking companionship and safety, while retaining a high level of independence. The location is in Tervuren centre, consisting of eight rented flats of 50-60 m², each with sitting room, kitchenette, bedroom and shower with WC. On the ground floor, two flats and a +/- 150 m² communal area, with dining/meeting room, kitchen, fully equipped bathroom, laundry space, and guest room, plus terrace and small garden. The first and second floors each consist of three flats.

The newly-renovated house will be managed by a non-profit Belgian ASBL-VZW to be set up by the residents themselves with local volunteers from the Abbeyfield organization. Any member interested must contact Lily Gamble (tel. 02/7676194, or lilartgamble@gmail.com) or Marc Servotte (tel. 02/7680332, or marcservotte@hotmail.com) for more details.



- **Accès aux immeubles de la Commission**

Note de la Rédaction. Il nous a semblé utile de rappeler les conditions d'accès aux divers bâtiments des Institutions européennes à Bruxelles suite aux difficultés rencontrées par certains collègues invités à des conférences.

1. Retraités de la Commission

Conditions d'accès pour les pensionnés de la Commission

Les fonctionnaires retraités qui possèdent un laissez-passer « Pensionné » peuvent avoir accès aux zones sociales des bâtiments de la Commission (voir liste ci-dessous). Ils peuvent également visiter les zones administratives des bâtiments à condition qu'ils soient pris en charge par un agent officiel et qu'ils soient inscrits sur la liste des visiteurs. Un retraité en possession d'un laissez-passer "Pensionné" peut être

accompagné d'un maximum de 5 personnes (visiteurs). Il est obligatoire pour ces visiteurs de s'inscrire au registre de la Réception.

Conditions d'accès au Berlaymont pour les retraités de la Commission

Comme pour les autres zones sociales, les fonctionnaires retraités possédant un laissez-passer « Pensionné » peuvent accéder au rez-de-chaussée du bâtiment Berlaymont, de sorte qu'ils puissent entrer dans la cafétéria et le restaurant. Ils ne peuvent accéder au bâtiment que par l'entrée de la rue Stevin (à gauche de la réception). Comme tous les autres membres du personnel, ils doivent présenter clairement leur badge au garde de sécurité en service. Ils n'ont pas besoin de passer leurs sacs, manteaux, etc. à travers le tunnel rayons X, ni de passer par le scanner de sécurité.

Les fonctionnaires retraités qui souhaitent entrer dans la zone administrative de l'immeuble doivent continuer à respecter les règles fixées pour les visiteurs externes (être accompagnés par un fonctionnaire en activité et s'inscrire sur le registre à la réception).

Zones sociales et services administratifs auxquels les retraités ont accès:

- | • Caféterias | | Self-Service | |
|--|------|-----------------|------|
| • Berlaymont | BERL | Berlaymont | BERL |
| • Breydel 2 | BRE2 | Breydel 2 | BRE2 |
| • Charlemagne | CHAR | Charlemagne | CHAR |
| • Genève 6-8 | G6-8 | Genève 6-8 | G6-8 |
| • Madou | MADO | Madou | MADO |
| • Loi 41 | L-41 | Montoyer 34 | MO34 |
| • Loi 86 | L-86 | Loi 41 | L-41 |
| • Overijse | OVER | Square de Meeûs | SDME |
| • Square de Meeûs | SDME | | |
| • Van Maerlant 2 | VM-2 | | |
| • Van Maerlant 18 | VM18 | | |
| • ROTONDE & RESTAURANT " A la Carte": | | | |
| • Complexe SC 27 / SC 29 | | | |
| • FOYER : VM-2 | | | |
| • Services administratifs: | | | |
| • Unité Pensions (PMO/4) | | | |
| • Assurance Maladie et incidents (PMO) | | | |
| • Service Social (HR.C1) | | | |
| • Bureau d'accueil | | | |
| • Service médical | | | |
| • Bibliothèque Centrale | | | |
| • Association de sports et Clubs culturels | | | |
| • AIACE internationale | | | |
| • AIACE section Belgique | | | |

Pour tous les autres bâtiments, la procédure « visiteur » s'applique.

2. Autres institutions UE

Conditions d'accès du personnel des autres institutions européennes

Toutes les personnes titulaires d'une carte d'accès valide délivrée par l'une des autres institutions européennes (comme précisé dans les consignes de gardiennage) doivent suivre les procédures décrites ci-dessous:

- Ces personnes doivent se présenter à la réception ou au garde en service et montrer leur carte.
- Lorsque de tels contrôles sont en place, ils doivent passer leurs sacs à travers la machine à rayons X, etc. et passer dans le scanner corporel.
 - Toute réaction positive au scanner doit être vérifiée par le garde et les mesures appropriées doivent être prises pour que la personne concernée donne un résultat négatif avant qu'elle puisse être autorisée à accéder au bâtiment.
 - Si la vérification de sécurité ci-dessus est négative et le badge de service est valide, elle peut avoir accès à l'immeuble sans contrôles supplémentaires.
- Le personnel des autres institutions européennes n'est pas autorisé à amener des visiteurs dans les bâtiments.

Attention !

Lorsque vous souhaitez assister à une conférence, une assemblée ou toute autre manifestation organisée dans un immeuble de la Commission, renseignez-vous auprès de l'organisateur (qui n'est pas forcément l'AIACE) sur les conditions d'accès au bâtiment. En général, une inscription préalable est nécessaire: votre nom doit figurer sur la liste des participants qui sera déposée à la Réception de l'immeuble et, en tout état de cause, vous devrez être muni de votre laissez-passer "Pensionné".

Source: MyIntracomm.

- **Nouveaux membres enregistrés depuis septembre 2012 à la Section Belgique**

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres et espérons les rencontrer très bientôt à l'une ou l'autre de nos activités.

ABRAITIS Nina	LANDINI Eugenio
ADAMSEN Bent	LEFEBVRE Gabrielle
ALLEN Susan	MACDONALD Catherine
BAKER Hugh Anthony	MARCHINI CAMIA Antonio
BERERA-OLSCHEWSKI Veronika	MASSON Françoise
BERTHELOT-RAVELLI Rita	McMILLAN Jacques
BERTJENS Christiaan	MICHEL-JUNG Ellen
BRUYENDONCK-WOJCIECHOWSKI Aliny	MOERS Joelle
BUQUOY Christine	MÜLLERS Helmut
CAMPBELL Helen J.L.	MYLONAS Vasilios
CARON Jacques	NORSTROEM Annika
CECILLE Lucien	O'DONNELL Anthony
CERMAK Franz	PAULINI Ursula
CHRISTIAENS Christiane	PAYE Patricia
CHRISTIDI-MANO Loukia Evangelia	PAY Francis
CORNWELL David	PENNING Willem

DAALDER Hessel
 DAL MOLIN Marie Daniele
 DAW Barbara
 de CARBON-FERRIERE Jacqueline
 DELCOUR Marcia
 DE LE COURT Brigitte
 DE RUITER Willem
 DESMEDT-PODRECCA Elsa
 DE VRIENDT Karel
 de VULPILLIERES Gabriel
 D'HOEST Patrick
 EARLIE Thomas
 EISENREICH Steven
 FAYAN-POLIWODA Sylvia
 FERRAO Ivone
 FOGARTY Elizabeth
 GELLERSTIG Lena
 GILISQUET Adrienne
 GLYNN Paul
 GRAY Brian
 HEIDER-JUNG Erika
 HOEBERECHTS Guy
 HOWLEY Joan
 JAMES Brenda
 JANS Godelieve
 KAWAN Louis
 KLISCH-LUERSSSEN Gudrun
 LAMM-EGLE Anneliese

PLATTEAU-GUILLAUME Martine
 PLISNIER Micheline
 RAUCH Armand
 RIBEIRO Maria Alberta Silva
 RODILLA GONZALEZ Maria Isabel
 SADLER Guy
 SAINT-REMY LASCHET Doris Margarethe
 SIEBERT Suzanne
 SPITTERS Martinus
 STAROSTE Erika
 STEEMAN Suzanne
 STEFANI Jean-Yves
 TAYLOR Michèle
 THIREZ Serge
 THORST Anna
 TORNEY Annie
 TRAN Cong Canh
 VAN COPPENOLLE-FRANCOIS Nadine
 VAN COPPENOLLE Yolande
 VAN CRAEN Luc
 VAN MACKELENBERGH Marion
 VERDONCK Paul
 VERHELLEN-REVYN Christiane
 VLATIS Ioannis
 WEISS Jacqueline
 WELTER Pierre
 WOLFF Marc

❖ Que sont-ils devenus ?

● Irène Steels-Wilsing



Irène Steels-Wilsing, membre de la section Belgique, est passionnée de musique. Elle a créé en 2011 sa propre fondation dont le siège est installé à Berlin :

*„Irene Steels-Wilsing Stiftung“^(*10)*

afin de venir en aide à de jeunes quatuors à cordes européens qui ont besoin de soutien. C'est ainsi que sa fondation très spécifique se distingue des autres fondations destinées aux seuls musiciens individuels et solistes.

Le 27 octobre prochain, pour la première fois, la fondation distribuera les prix aux meilleurs des huit ensembles sélectionnés pour jouer en public au Schöneberger Rathaus de Berlin.

L'origine de son enthousiasme pour le quatuor à cordes remonte à son enfance passée au sein d'une famille où l'on faisait ou écoutait de la musique tous les jours. Son père jouait du piano et sa mère avait une jolie

¹⁰ (*) www.isw-stiftung.org

voix de soprano ; elle suivait, avec son frère et ses deux sœurs, un enseignement musical (piano, chant et flûte à bec).

Après sa fuite de Bernburg vers la Saale en 1947, son père prit en main pendant 15 ans la gestion de la vie musicale de la petite ville de Rheinberg. C'est à cette époque qu'elle découvrit solistes, duos et trios, mais surtout les ensembles dont seulement les plus âgés parmi nous se souviendront encore : les Quatuors Néerlandais, Hongrois, Amadeus, le Quartetto Italiano, les Quatuors de Dresden, Köckert, Barylli et Vegh, pour n'en citer que quelques-uns.

Tout en appréciant d'autres formes de musique, c'est relativement tôt que le quatuor à cordes lui apparut comme la forme la plus intime, la plus noble et la plus accomplie de cette musique qui la touche profondément et est devenue, au fil du temps, une véritable passion.

Un autre événement décisif pour elle a été sa rencontre et l'amitié qui l'a liée au Quatuor Melos qui lui a révélé le monde des concours internationaux pour quatuors. Depuis 1990, elle assiste à ces événements (à Bordeaux -ex Evian-, Londres, Munich, Reggio Emilia aujourd'hui le plus important et surtout le plus exigeant, ainsi qu'à Banff au Canada. Longtemps avant sa retraite, elle était consciente de devoir trouver une activité enrichissante pour la période après une vie professionnelle bien remplie. Comme la musique a toujours été pour elle une compensation indispensable, le chemin était tout tracé. Elle commença à promouvoir de jeunes chambristes et surtout des quatuors à cordes. Actuellement et parallèlement, elle s'occupe bénévolement de la programmation des Concerts de Midi à Bruxelles, ce qui lui permet régulièrement d'engager entre autres de jeunes quatuors à cordes.

• Les concerts de Midi

Irène Steels-Wilsing est Administrateur des **Concerts de Midi**, qui ont lieu le mercredi de 12h30 à 13h30 au Palais des Beaux-Arts dans la salle « M ». Les billets s'achètent à la billetterie en face de l'entrée de la Galerie Ravenstein. Pour qui cherche un moyen agréable de passer le temps de midi, peut-être en compagnie d'amis, voici une bonne opportunité d'écouter de la « belle musique » !



Cette institution, qui fêtera en janvier 2013 ses 65 ans d'existence, s'est inspirée des lunch-concerts de Londres qui sont nés pendant la guerre à cause du couvre-feu qui empêchait les gens de sortir le soir.

Irène Steels connaît ces concerts depuis son arrivée en Belgique en 1965 et, déjà avant sa retraite, a collaboré à cette organisation. Depuis 2000, c'est devenu pour elle un bénévolat absorbant.

Contre vents et marées, nous confie-t-elle, nous essayons de maintenir en vie une institution de plus en plus menacée par le manque de subsides sans sacrifier la qualité des concerts présentés à nos auditeurs. Pour la première fois cette année leur est offerte la possibilité de s'abonner pour 144 euros seulement (ce qui représente une réduction de 48 euros) aux 24 concerts de musique de chambre d'une grande diversité qui donne souvent une chance aux jeunes talents de se faire connaître, sans négliger les artistes confirmés, parfois anciens lauréats de concours chers à notre public.

❖ **Les Anciens écrivent**• **Vivre avec les formes***Hélène Bernet*

Dans son nouveau livre, **Hélène BERNET** nous parle des formes qui modulent notre environnement : formes naturelles et formes créées par l'homme.

Dans cet ouvrage, l'auteur met en évidence la capacité du corps à réagir à des influences externes, y compris la «musique» inaudible des formes omniprésentes. Le corps devient ainsi le principal outil pour discerner ce qui lui est favorable ou non, en toute autonomie.

Les géobiologues ont cultivé cette faculté de ressentir l'influence harmonisante ou déstructurante des lieux, objets et flux. Leur expérience quotidienne est une confirmation empirique de l'interaction entre forme et rayonnement. Cette interaction, déclinée au long du

livre, explique, entre autres, les formes et décors des constructions classiques et l'écart grandissant avec les constructions modernes.

Chacun est apte à revivifier ce sens endormi et à vérifier par soi-même les dires de l'auteur qui indique également dans son exposé le chemin pour accéder à l'autonomie des textes.

• **Huguette Bastin, Présidente du Cercle littéraire de l'Union européenne a écrit un poème sur la problématique d'Alzheimer**

« Je vais partir »

Bientôt je vais partir mon ami
 Vers un pays lointain
 Dans un monde à moi
 Tu viendras me voir
 Et je ne te reconnaîtrai plus
 Je te demanderai
 Qui es-tu ?
 D'où viens-tu ?
 Tu me répondras
 Que tu es l'homme que j'aime
 Que souvent j'étais assise à tes côtés
 A t'écouter, à partager tes secrets et tes peines

A parler d'un voyage dans un pays de rêve
 A pleurer dans tes bras dans des moments difficiles
 Et à rire aux éclats de l'une ou l'autre aventure...

Je sourirai et dans tes yeux
 Je chercherai une lumière
 Qui pourrait me faire revivre
 Tous ces moments de bonheur

❖ **Les brèves**• **Les origines de l'agriculture à Chypre**

Le plus ancien village d'agriculteurs de toutes les îles méditerranéennes a été découvert à Chypre. Le petit village de Klimonas, daté de 9000 ans avant J.C., abrite des traces de la culture des céréales dès cette époque. Jusqu'à présent, les archéologues estimaient que les premières communautés agricoles sur l'île avaient émergé au moins cinq siècles plus tard.

A Klimonas, ils ont excavé les restes d'un bâtiment collectif en terre crue de 10 mètres de diamètre semi-enterré. Ils ont retrouvé des restes de graines carbonisées de plantes locales et de céréales introduites depuis les côtes levantines. Dans un article publié dans les *Proceedings of the National Academy of Science*, les chercheurs estiment que ce bâtiment servait sans doute de grenier à grains commun.

L'analyse des ossements retrouvés sur le site permet de savoir que la viande consommée par ces populations provenait de la chasse d'un petit sanglier indigène et que des chats et des petits chiens domestiques avaient été introduits depuis le continent. Ces découvertes montrent que ces premières sociétés agricoles ont migré depuis le continent peu après les débuts de l'agriculture et ces déplacements à grande échelle au tout début du Néolithique témoignent de leur maîtrise de la navigation.

Source : *Science et Avenir*, d'après le *Nouvel Observateur*

• **Revers pour les « anti-Strasbourg »**

L'avocat général de la Cour européenne de justice a infligé un revers aux députés européens « anti-Strasbourg », qui luttent pour que soient regroupées à Bruxelles toutes les activités du Parlement européen. Il a estimé fondé un recours déposé par la France qui contestait une décision prise en mars 2011 par une majorité de députés européens supprimant une semaine de travail à Strasbourg en 2012 et 2013. L'avis de l'avocat général n'est pas contraignant mais, dans 80% des affaires, les juges de Luxembourg vont dans le même sens que lui quand ils rendent leur arrêt. Les traités européens stipulent que le siège du Parlement européen est à Strasbourg et imposent que s'y déroulent douze sessions plénières par an. Le reste du temps, les eurodéputés travaillent à Bruxelles. Une majorité d'eurodéputés plaident pour un siège unique du Parlement européen, de préférence à Bruxelles. Ce que conteste avec force la France. Les partisans du siège unique à Bruxelles soulignent que les coûts des transhumances mensuelles des élus et fonctionnaires vers Strasbourg s'élèvent à environ 200 millions d'euros par an.

Pour y remédier en partie, les eurodéputés avaient voté en mars 2011 un amendement prévoyant de scinder en deux sessions une semaine de travail en octobre 2012, et en octobre 2013.

Source : *Le Figaro* (6 septembre 2012)

• **Solar impulse**

L'avion expérimental « Solar impulse » a décollé mardi 24 juillet 2012 de l'aérodrome de Toulouse-Franczal en direction de Payerne, en Suisse. Il réalise ainsi le dernier tronçon d'un parcours commencé le 24 mai 2012. En ayant parcouru 6.000 kilomètres, répartis dans quatre pays et deux continents, Bertrand Piccard et André Borschberg, pilotes et fondateurs du projet, ont réussi leur pari : réaliser le premier vol intercontinental à bord d'un engin propulsé à l'énergie solaire.

(Pour rappel : « Solar impulse » s'est rendu successivement de Payerne à Madrid, Rabat, Ouarzazate, Rabat, Madrid, Toulouse).

Source : *Le Monde*

- **Le prix du livre politique de Liège**

Nous venons d'apprendre que le Prix du livre politique de la Foire du livre politique de Liège vient d'être attribué à **Jean-Michel Corre**, membre de notre Section, pour son ouvrage « L'Islam au cœur de nos villes » (Editions Couleur Livres). Le jury a notamment apprécié le caractère accessible de l'ouvrage et la manière dont l'auteur est parvenu à aborder ce sujet sensible avec distance et pédagogie, sans éluder les questions qui fâchent.

Rappelons que l'Ecrin n° 54 s'était fait l'écho d'un autre ouvrage de notre collègue : « Le voile et la femme en Islam ».

- **Lancement de satellites Galileo**

Le 12 octobre 2012, deux nouveaux satellites Galileo ont été placés sur orbite par une fusée Soyouz depuis la Guyane, une étape importante pour le système de navigation européen qui va pouvoir lancer une phase de tests complets. Comme il faut au minimum quatre satellites pour déterminer de façon précise une position à la surface du globe, ces quatre premières unités, dites « de validation en orbite », formeront une « mini-constellation » qui permettra de tester le système. La phase de validation en orbite sera suivie par le déploiement progressif du reste des satellites. Il devrait fournir les premiers services vers 2015 et être pleinement opérationnel pour 2018. A terme, Galileo comptera une trentaine de satellites.

Source : *Fondation Robert Schuman*

❖ **Ils nous ont quittés**

- **Cheysson. Témoignage d'un acteur**
André Vanhaeverbeke



Claude Cheysson n'est plus et sa mort risquait de passer inaperçue car, depuis une dizaine d'années, il était très diminué par la maladie. Heureusement, les grands journaux français ont rappelé son souvenir et sa carrière, dominée évidemment pour eux par son bref parcours de ministre des Affaires Extérieures de Mitterrand. Comme ils le rappellent, ses analyses et prises de positions lucides et engagées exprimées sans langue de bois étaient peu compatibles avec les approches feutrées de la diplomatie classique.

Pour les hommes du développement de la Commission, c'est surtout son importance et son emprise personnelle comme Commissaire au développement exercée de 1973 à 1981, mandat renouvelé après son départ du quai d'Orsay, qui nous interpellent. Personnellement, je n'étais pas de ses intimes mais, comme

tous les petits soldats de la DG8, je m'intéressais de près à ses orientations de « politique », et surtout, comme il m'avait fait nommer Chef de Délégation en Guinée-Conakry puis au Zimbabwe, pays « révolutionnaires » qu'il suivait de près, j'ai eu l'occasion de travailler directement avec lui. Je l'ai trouvé impressionnant et je veux en rendre témoignage.

Il était d'une grande intelligence, d'une capacité d'analyse étonnante tant sur le plan politique que technique, le tout fondé sur une puissance de travail hors du commun. Nous nous souvenons tous des notes qu'on lui adressait et qui nous revenaient annotées et critiquées de sa main. On se sentait valorisé. J'ai eu l'occasion de participer à la préparation de quelques grands discours : il réunissait ses gens, on échangeait les idées et c'est sur ces bases qu'il rédigeait lui-même ses interventions, souvent remarquables, en français ou en anglais. C'était là le signe d'une grande proximité, à la fois du terrain et de ses collaborateurs. Cette proximité il l'avait aussi avec ses partenaires du développement. Il connaissait et rencontrait tous les chefs d'Etat du monde ACP et d'Amérique centrale, ce qui lui imposait une grande mobilité géographique. Patten lors de son départ définitif comme Commissaire l'a rappelé avec humour. «Qu'elle est la différence entre Dieu et Cheysson ? Dieu est partout, Cheysson aussi, sauf à Bruxelles».

C'est cet ensemble de caractéristiques qui lui a permis de donner un visage à la politique européenne de coopération. Il était cette politique. Il en était le responsable au moment de la négociation de la Convention de Lomé en 1973. Moment où elle est passée de son cocon post colonial francophone à l'ensemble des pays d'Afrique Noire des Caraïbes et du Pacifique. Il a ensuite entrepris de l'élargir à l'Afrique du Nord et à l'Amérique Centrale. Il a donné naissance à la mondialisation des politiques européennes de coopération à laquelle il a donné un contenu, une idéologie même. Tiers-mondiste au départ, il se voulait respectueux des orientations politiques des partenaires, fussent-elles gauchistes ou révolutionnaires. C'est ainsi qu'il s'est opposé vigoureusement aux impérialismes ambiants à l'œuvre par exemple au Nicaragua ou en Palestine.

Sur le plan pratique de la programmation des aides il avait développé la notion de « boîte à outils » que l'Europe mettait au service des partenaires, sans conditions préalables. Mais contrairement à ce que certains lui reprochaient, ce n'était pas un chèque en blanc : s'y rajoutait immédiatement une approche socratique amenant le partenaire à réfléchir sur ses politiques et à modifier des propositions parfois excessives. Ce type de dialogue a subsisté au-delà de sa législature sous les Commissaires Pisani et Natali, mais il a été rendu possible grâce à la confiance générée par Cheysson chez la plupart de ses interlocuteurs. Cela a permis de donner de la coopération européenne une image ouverte, identifiable et progressiste qui malheureusement s'est estompée aujourd'hui.

Quand chacun regarde sa carrière rétrospectivement, on y trouve des phases où on s'est senti faisant partie d'un mouvement dynamique, engendré par un chef qu'on pouvait admirer ou non, mais pour qui on avait envie de travailler. Pour beaucoup d'entre nous et pour moi en tout cas, Cheysson a été ce mobilisateur d'énergie, ce guide. Merci encore.

- **Hans Scheuer nous a quittés**
J. Franchomme et J.B. Quicheron



Hans Scheuer n'est plus. Il nous a quittés le 9 août 2012. Ses amis du Conseil d'administration de la Section Belgique ainsi que ses amis tout courts au sein de la section en ont éprouvé beaucoup de peine. Il nous sera difficile de ne plus lui adresser un grand sourire. Il nous manquera, comme peut

manquer tout être auquel on s'attache parce qu'il s'intéresse aux autres et qu'il donne de son temps aux autres dans le bénévolat.

Voilà quelque temps que l'on ne le voyait plus. De sa grande stature sympathique et joviale, il vous abordait avec un grand sourire, comme s'il était resté toute sa vie le grand jeune homme qu'il avait été. Sa jovialité, sa convivialité et sa facilité de contact avait fait de lui un membre apprécié de la Section Belgique de l'AIACE.

On le revoyait à chaque occasion avec plaisir accompagné de Gisela, on était même déçu si par hasard ils ne pouvaient pas assister à telle ou telle manifestation.

Hans est devenu membre de l'Association internationale des anciens des communautés européennes en 1991, très rapidement après avoir pris sa pension. Tout naturellement du fait de son attachement à la Sarre, parfaitement bilingue et très engagé au service de l'Europe, il a continué à aider les fonctionnaires européens pensionnés, comme il l'avait fait précédemment en tant que représentant élu du personnel pendant sa carrière. Très respecté du fait de cette expérience et de ses talents de juriste, il a ensuite été élu au Conseil d'administration de la section Belgique de notre association et en est devenu co-président et vice-président pendant 3 mandats consécutifs.

Chrétien engagé, Hans était aussi pour nous tous un exemple par sa gentillesse et sa capacité d'écoute. Avec Gisela, ils formaient un couple uni et complice, ils nous ont fait connaître et aimer leur pays en animant de nombreux déplacements en Allemagne. Les différents anniversaires d'Hans et Gisela nous ont permis de connaître leur belle famille, leurs fils Wolfgang, Dieter et Jürgen dont ils étaient si fiers et aussi leurs charmants petits-enfants.

Pour notre association, Hans restera toujours un exemple, nous ne l'oublierons pas et sommes fiers de l'avoir bien connu. Qu'il est triste de perdre un ami mais aussi réconfortant de compter parmi ses amis un être si attachant et dévoué.

- **Ils nous ont quittés**

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>	<i>Institution</i>
<i>AL Adriaan</i>	<i>1934 / 08 / 03</i>	<i>2012 / 04 / 27</i>	<i>COM</i>
<i>ANELLI Denise</i>	<i>1946 / 09 / 30</i>	<i>2012 / 09 / 01</i>	<i>PE</i>
<i>ANGELINI Agostino</i>	<i>1943 / 03 / 06</i>	<i>2012 / 07 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>AUBERT Michel</i>	<i>1927 / 10 / 04</i>	<i>2012 / 06 / 14</i>	<i>COM</i>
<i>AVIAN Sergio</i>	<i>1929 / 08 / 11</i>	<i>2012 / 08 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>BALLABIO Egidio</i>	<i>1943 / 02 / 03</i>	<i>2012 / 06 / 12</i>	<i>COM</i>
<i>BECHTA Geneviève</i>	<i>1939 / 05 / 02</i>	<i>2012 / 04 / 27</i>	<i>PE</i>
<i>BEINHARDT Gerd</i>	<i>1935 / 07 / 03</i>	<i>2012 / 07 / 21</i>	<i>COM</i>
<i>BEJERHOLM Stig</i>	<i>1943 / 07 / 26</i>	<i>2012 / 08 / 24</i>	<i>PE</i>
<i>BERTAUD Guy</i>	<i>1923 / 04 / 17</i>	<i>2012 / 08 / 17</i>	<i>COM</i>
<i>BJOERNEKAER Flemming</i>	<i>1934 / 05 / 22</i>	<i>2012 / 05 / 28</i>	<i>CM</i>
<i>BOCCONGELLI Alberto</i>	<i>1939 / 12 / 05</i>	<i>2012 / 09 / 09</i>	<i>CES</i>
<i>BONANDIN Rinaldo</i>	<i>1931 / 01 / 24</i>	<i>2012 / 06 / 25</i>	<i>COM</i>
<i>BONESI Pietro</i>	<i>1919 / 06 / 05</i>	<i>2012 / 08 / 03</i>	<i>COM</i>
<i>BRANDENBOURGER Jean</i>	<i>1930 / 06 / 06</i>	<i>2012 / 07 / 19</i>	<i>COM</i>
<i>BRETON VAN GROLL Gustaaf</i>	<i>1928 / 05 / 10</i>	<i>2012 / 07 / 06</i>	<i>COM</i>

<i>BRUCK Jacqueline</i>	<i>1929 / 09 / 18</i>	<i>2012 / 09 / 25</i>	<i>PE</i>
<i>BUTS Maria</i>	<i>1924 / 12 / 03</i>	<i>2012 / 06 / 12</i>	<i>COM</i>
<i>CAUWE Juste</i>	<i>1930 / 02 / 24</i>	<i>2012 / 05 / 26</i>	<i>COM</i>
<i>CAZZANIGA Renato</i>	<i>1936 / 10 / 07</i>	<i>2012 / 06 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>CHABALET Bernard</i>	<i>1934 / 07 / 08</i>	<i>2012 / 06 / 20</i>	<i>CES</i>
<i>CHAUVIN Janine</i>	<i>1925 / 05 / 10</i>	<i>2012 / 05 / 29</i>	<i>COM</i>
<i>CLOSJANS Guy</i>	<i>1947 / 07 / 02</i>	<i>2012 / 09 / 15</i>	<i>COM</i>
<i>CONSO Silvia</i>	<i>1928 / 08 / 29</i>	<i>2012 / 06 / 09</i>	<i>COM</i>
<i>DAERDEN Anita</i>	<i>1933 / 02 / 16</i>	<i>2012 / 06 / 11</i>	<i>CM</i>
<i>DE CORTE Willy</i>	<i>1945 / 02 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>DE LA ROCHE DE BRASANT Maryse</i>	<i>1943 / 07 / 01</i>	<i>2012 / 03 / 30</i>	<i>CJ</i>
<i>DE ROSSI Giuseppe</i>	<i>1922 / 05 / 22</i>	<i>2012 / 06 / 28</i>	<i>COM</i>
<i>DE SMET Freddy</i>	<i>1944 / 07 / 03</i>	<i>2012 / 06 / 29</i>	<i>CM</i>
<i>DEHON Anne-Marie</i>	<i>1935 / 06 / 27</i>	<i>2012 / 05 / 16</i>	<i>COM</i>
<i>DEKKER Adriana</i>	<i>1933 / 08 / 02</i>	<i>2012 / 07 / 17</i>	<i>CM</i>
<i>DELCOURT Daniele</i>	<i>1943 / 10 / 31</i>	<i>2012 / 09 / 17</i>	<i>CM</i>
<i>DEVILLEZ Edmond</i>	<i>1930 / 11 / 26</i>	<i>2012 / 07 / 08</i>	<i>COM</i>
<i>DEZUTTERE Ghislaine</i>	<i>1936 / 02 / 24</i>	<i>2012 / 08 / 23</i>	<i>PE</i>
<i>DRAPEAU Thérèse</i>	<i>1940 / 09 / 26</i>	<i>2012 / 06 / 23</i>	<i>COM</i>
<i>DUBOIS Michel</i>	<i>1930 / 04 / 15</i>	<i>2012 / 07 / 14</i>	<i>COM</i>
<i>EBERSBERG Reinhard</i>	<i>1941 / 10 / 02</i>	<i>2012 / 06 / 23</i>	<i>COM</i>
<i>ERENO Fedele</i>	<i>1929 / 04 / 03</i>	<i>2012 / 08 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>FERRETTI DI CASTELFERRETTO Pio</i>	<i>1926 / 07 / 24</i>	<i>2012 / 08 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>FINET Jean-Louis</i>	<i>1931 / 04 / 01</i>	<i>2012 / 06 / 21</i>	<i>COM</i>
<i>FREDERIC Suzy</i>	<i>1930 / 01 / 12</i>	<i>2012 / 05 / 26</i>	<i>CES</i>
<i>GASSER Nicole</i>	<i>1942 / 09 / 27</i>	<i>2012 / 08 / 06</i>	<i>PE</i>
<i>GERARD Firmin</i>	<i>1921 / 06 / 25</i>	<i>2012 / 09 / 06</i>	<i>COM</i>
<i>GIACCHE Antonio</i>	<i>1948 / 10 / 01</i>	<i>2012 / 08 / 16</i>	<i>CES</i>
<i>GIL ALONSO EYRE Margarita</i>	<i>1945 / 05 / 08</i>	<i>2012 / 05 / 28</i>	<i>COM</i>
<i>GILLES Emile</i>	<i>1915 / 05 / 15</i>	<i>2012 / 07 / 15</i>	<i>CM</i>
<i>GLEIXNER Hildegard</i>	<i>1915 / 02 / 01</i>	<i>2012 / 07 / 13</i>	<i>COM</i>
<i>GOLARD Pierre</i>	<i>1937 / 12 / 09</i>	<i>2012 / 09 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>GRAZIA Mario</i>	<i>1933 / 10 / 06</i>	<i>2012 / 08 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>GUCCIONE Sergio</i>	<i>1934 / 08 / 02</i>	<i>2012 / 07 / 11</i>	<i>PE</i>
<i>HAZELOOP Albert</i>	<i>1924 / 05 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 04</i>	<i>COM</i>
<i>HENTGES Henri</i>	<i>1928 / 10 / 29</i>	<i>2012 / 06 / 02</i>	<i>PE</i>
<i>HIES Lydia</i>	<i>1936 / 02 / 05</i>	<i>2012 / 07 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>HOCHSTRAS Rene</i>	<i>1927 / 12 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 25</i>	<i>CJ</i>
<i>HOOGENDAM Coby</i>	<i>1946 / 10 / 20</i>	<i>2012 / 08 / 29</i>	<i>PE</i>
<i>HORSTHUIS Albertus</i>	<i>1928 / 03 / 25</i>	<i>2012 / 07 / 31</i>	<i>COM</i>
<i>IMMENKAMP Margot</i>	<i>1938 / 01 / 13</i>	<i>2012 / 09 / 04</i>	<i>COM</i>
<i>JARKOVSKY Catharina</i>	<i>1923 / 10 / 16</i>	<i>2012 / 08 / 16</i>	<i>COM</i>
<i>JAUMAIN Rosette</i>	<i>1929 / 11 / 12</i>	<i>2012 / 06 / 21</i>	<i>COM</i>
<i>JOHANNSON Werner</i>	<i>1944 / 07 / 25</i>	<i>2012 / 09 / 16</i>	<i>COM</i>
<i>JUHLER</i>	<i>1941 / 05 / 15</i>	<i>2012 / 08 / 01</i>	<i>COM</i>
<i>KILLEEN Marian</i>	<i>1940 / 07 / 27</i>	<i>2012 / 08 / 09</i>	<i>COM</i>
<i>KIND Adolfo</i>	<i>1916 / 01 / 16</i>	<i>2012 / 08 / 28</i>	<i>COM</i>
<i>KLINKENBERGH Franciscus</i>	<i>1928 / 03 / 01</i>	<i>2012 / 07 / 21</i>	<i>COM</i>

<i>KORMEIER Eberhard</i>	<i>1930 / 01 / 28</i>	<i>2012 / 06 / 18</i>	<i>COM</i>
<i>KRENZLER Horst</i>	<i>1933 / 03 / 26</i>	<i>2012 / 07 / 20</i>	<i>COM</i>
<i>KUCHLENZ Kurt</i>	<i>1928 / 12 / 10</i>	<i>2012 / 05 / 26</i>	<i>PE</i>
<i>LAIHONEN Aarno</i>	<i>1948 / 01 / 23</i>	<i>2012 / 06 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>LAUFER Manfred</i>	<i>1926 / 07 / 27</i>	<i>2012 / 06 / 25</i>	<i>COM</i>
<i>LE DET Michel</i>	<i>1937 / 09 / 22</i>	<i>2012 / 09 / 15</i>	<i>COM</i>
<i>LEE Gabriel</i>	<i>1936 / 10 / 04</i>	<i>2012 / 09 / 04</i>	<i>COM</i>
<i>LEHE Yvette</i>	<i>1922 / 10 / 24</i>	<i>2012 / 08 / 16</i>	<i>COM</i>
<i>LERMUSIAUX Claudie</i>	<i>1944 / 01 / 17</i>	<i>2012 / 09 / 26</i>	<i>COM</i>
<i>LEVY Marie-Therese</i>	<i>1923 / 02 / 14</i>	<i>2012 / 07 / 24</i>	<i>PE</i>
<i>LIMPACH Jean-Claude</i>	<i>1933 / 10 / 05</i>	<i>2012 / 06 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>MACLEOD Alan Fraser</i>	<i>1929 / 04 / 06</i>	<i>2012 / 07 / 25</i>	<i>COM</i>
<i>MANESCAU Bernard</i>	<i>1935 / 04 / 16</i>	<i>2012 / 07 / 12</i>	<i>COM</i>
<i>MANNERKORPI Jukka</i>	<i>1944 / 07 / 19</i>	<i>2012 / 05 / 20</i>	<i>COM</i>
<i>MARC Jacques</i>	<i>1924 / 05 / 08</i>	<i>2012 / 09 / 01</i>	<i>COM</i>
<i>MORETTI Walter</i>	<i>1931 / 10 / 11</i>	<i>2012 / 06 / 08</i>	<i>COM</i>
<i>NARCISO Antonio</i>	<i>1963 / 08 / 08</i>	<i>2012 / 07 / 01</i>	<i>CM</i>
<i>NARDI Girolamo</i>	<i>1927 / 06 / 29</i>	<i>2012 / 08 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>NEISSE Gerard</i>	<i>1930 / 07 / 30</i>	<i>2012 / 07 / 03</i>	<i>COM</i>
<i>NICKELS Nicolas</i>	<i>1930 / 05 / 30</i>	<i>2012 / 08 / 06</i>	<i>PE</i>
<i>OZZI Andrea</i>	<i>1945 / 09 / 07</i>	<i>2012 / 09 / 10</i>	<i>PE</i>
<i>PANTLEON Marta</i>	<i>1911 / 05 / 07</i>	<i>2012 / 07 / 31</i>	<i>COM</i>
<i>PAOUNTCHEV Suzanne</i>	<i>1929 / 02 / 18</i>	<i>2012 / 04 / 20</i>	<i>CM</i>
<i>PELTEZR Nelly</i>	<i>1921 / 08 / 26</i>	<i>2012 / 08 / 02</i>	<i>PE</i>
<i>PINOLINI Venanzio</i>	<i>1921 / 02 / 23</i>	<i>2012 / 08 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>PITTMOVILLS Robert</i>	<i>1919 / 12 / 07</i>	<i>2012 / 07 / 27</i>	<i>PE</i>
<i>POMPEI Enrico</i>	<i>1952 / 05 / 25</i>	<i>2012 / 09 / 02</i>	<i>PE</i>
<i>POZZOBON Gabriella</i>	<i>1951 / 05 / 21</i>	<i>2012 / 07 / 23</i>	<i>PE</i>
<i>PROEPSTL Georg</i>	<i>1919 / 05 / 23</i>	<i>2012 / 06 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>ROSSI Andrea</i>	<i>1923 / 06 / 01</i>	<i>2012 / 08 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>RUBAY Alexandre</i>	<i>1928 / 07 / 26</i>	<i>2012 / 08 / 12</i>	<i>COM</i>
<i>SAINT-REMY LASCHET Doris</i>	<i>1944 / 11 / 29</i>	<i>2012 / 08 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>SALZMANN Maria</i>	<i>1915 / 02 / 24</i>	<i>2012 / 06 / 08</i>	<i>CM</i>
<i>SCHETGEN Victor</i>	<i>1923 / 10 / 14</i>	<i>2012 / 09 / 25</i>	<i>COM</i>
<i>SCHEUER Hans</i>	<i>1926 / 05 / 05</i>	<i>2012 / 08 / 09</i>	<i>COM</i>
<i>SCHONEWEG Egon</i>	<i>1944 / 04 / 30</i>	<i>2012 / 06 / 05</i>	<i>COM</i>
<i>SCHUMACHER-KIESEWETTER Inge</i>	<i>1925 / 03 / 03</i>	<i>2012 / 05 / 17</i>	<i>COM</i>
<i>SCHURMANS Hugo</i>	<i>1938 / 02 / 01</i>	<i>2012 / 09 / 03</i>	<i>COM</i>
<i>SCHWALM Dankwart</i>	<i>1935 / 09 / 02</i>	<i>2012 / 09 / 01</i>	<i>COM</i>
<i>SCOTT John</i>	<i>1932 / 07 / 03</i>	<i>2012 / 05 / 07</i>	<i>COM</i>
<i>SEUREAU Lone</i>	<i>1939 / 11 / 17</i>	<i>2012 / 08 / 08</i>	<i>CM</i>
<i>SIGNORELLI Arturo</i>	<i>1952 / 10 / 13</i>	<i>2012 / 07 / 16</i>	<i>COM</i>
<i>SILVER Cyril</i>	<i>1922 / 06 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 08</i>	<i>COM</i>
<i>SKUPINSKI Walburga</i>	<i>1930 / 09 / 25</i>	<i>2012 / 09 / 01</i>	<i>COM</i>
<i>SOLIMA Rosario</i>	<i>1930 / 10 / 28</i>	<i>2012 / 06 / 20</i>	<i>COM</i>
<i>STAEDTLER Ulrike</i>	<i>1953 / 04 / 11</i>	<i>2012 / 06 / 12</i>	<i>CJ</i>
<i>STUEBEN Wulf</i>	<i>1930 / 02 / 09</i>	<i>2012 / 04 / 03</i>	<i>COM</i>
<i>TESTA Marguerita</i>	<i>1924 / 01 / 08</i>	<i>2012 / 05 / 22</i>	<i>COM</i>

<i>THILL Ginette</i>	<i>1937 / 01 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 15</i>	<i>PE</i>
<i>TORREKENS Christel</i>	<i>1924 / 12 / 02</i>	<i>2012 / 07 / 30</i>	<i>COM</i>
<i>TURNER Marie</i>	<i>1927 / 12 / 29</i>	<i>2012 / 09 / 02</i>	<i>COM</i>
<i>UYTTERSROT Herman</i>	<i>1944 / 05 / 23</i>	<i>2012 / 08 / 17</i>	<i>COM</i>
<i>VAN BECKHOVEN Albert</i>	<i>1949 / 03 / 03</i>	<i>2012 / 06 / 03</i>	<i>CM</i>
<i>VAN DER HOEK Leendert</i>	<i>1933 / 01 / 10</i>	<i>2012 / 07 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>VAN ZONNEVELD Hermanus</i>	<i>1936 / 12 / 06</i>	<i>2012 / 08 / 24</i>	<i>COM</i>
<i>VANDEUREN Monique</i>	<i>1953 / 11 / 08</i>	<i>2012 / 08 / 09</i>	<i>FEF</i>
<i>VERHEYDEN Luc</i>	<i>1939 / 02 / 17</i>	<i>2012 / 06 / 07</i>	<i>COM</i>
<i>VERMASSEN Marie</i>	<i>1924 / 03 / 26</i>	<i>2012 / 08 / 28</i>	<i>COM</i>
<i>VILSTRUP Vibeke</i>	<i>1923 / 09 / 03</i>	<i>2012 / 08 / 22</i>	<i>PE</i>
<i>VIOLATO Raffaele</i>	<i>1937 / 03 / 29</i>	<i>2012 / 08 / 21</i>	<i>CES</i>
<i>VLASES George</i>	<i>1936 / 10 / 22</i>	<i>2012 / 08 / 08</i>	<i>JET</i>
<i>WACK Mariane</i>	<i>1952 / 07 / 12</i>	<i>2012 / 08 / 30</i>	<i>PE</i>
<i>WOOD Majorie</i>	<i>1929 / 12 / 16</i>	<i>2012 / 05 / 22</i>	<i>PE</i>

❖ **Courrier des lecteurs**

• **A nos lecteurs**

La Rédaction de l'Ecrin, Bulletin de liaison de la Section Belgique de l'AIACE, rappelle à ses Lecteurs que leur Bulletin s'inspire des principales lignes directrices suivantes :

L'Ecrin s'efforce de répondre aux attentes et aux intérêts de ses Lecteurs. Rédigé dans un esprit européen, ses articles mettent l'accent sur les questions européennes et sur les activités de l'AIACE et de ses membres, y compris leurs problèmes particuliers. Ils sont concis et évitent toute technicité excessive, sauf lorsque la matière l'exige. Leurs auteurs s'autorisent une certaine liberté de ton.

La Rédaction encourage ses Lecteurs à réagir à ces articles et à s'exprimer sur des sujets entrant dans le cadre de la mission de l'Ecrin. Leurs contributions, qui n'engagent pas la responsabilité de la Rédaction, doivent être signées et éviteront toute agressivité. L'Ecrin ne publie pas d'informations de caractère commercial mais peut faire état de manifestations ou initiatives se déroulant dans le cadre des institutions européennes ou dans lesquelles les anciens jouent un rôle particulier.

• **P. Collowald à propos de l'exposition « L'Europe en Hymnes » à Scy Chazelles**

Notre fidèle lecteur Paul Collowald a attiré notre attention sur une exposition consacrée à « l'Europe en Hymnes » par la Maison Robert Schuman de Scy Chazelles. Il nous apprend qu'il a fourni une contribution au catalogue de l'exposition et a signalé à la Maison Schuman l'article de Daniel Guggenbühl relatif à l'Hymne européen publié dans l'Ecrin n°57.

- **Lettre de M. Wegerhoff (25/03/2012)**

NdlR. Par suite d'une omission involontaire, la lettre suivante de M. Wegerhoff adressée à la rédaction de L'Écrin n'avait pas été publiée. Qu'il veuille bien nous en excuser.

Cher Collègue,

Je me permets de vous transmettre ci-joint quelques remarques destinées à la publication dans l'un des prochains numéros de l'Écrin.

Réflexions au sujet de l'intervention d'un ancien collègue lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2012 de la Section Belgique AIACE.

Invité par le président de l'Association à prendre la parole, Monsieur Jacques-René RABIER a rappelé à nous anciens fonctionnaires :

« Depuis le projet de la CECA en 1950, l'Europe a connu beaucoup de crises parfois existentielles. Il serait fatal de les considérer comme seulement financières ou économiques. Depuis un certain temps, il s'agit d'une crise par manque de vision.

Dans ses mémoires, Jean Monnet nous rappelle : « Tout est possible dans les moments exceptionnels, à condition que l'on soit prêt, que l'on ait un projet clair à l'instant où tout est confus.

Aujourd'hui, tout est confus. La crise actuelle est caractérisée par un manque de volonté de mettre en pratique les déclarations solennelles pour poursuivre résolument le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ».

J'ajoute pour ma part : la vision d'une Europe sera compromise si elle n'est pas fondée sur des valeurs humaines essentielles, la sincérité, la confiance mutuelle, le courage d'exprimer ses opinions et la persévérance.

Il n'y a pas d'âge pour rester curieux d'apprendre et courageux pour s'exprimer. Cela dépasse largement nos soucis éventuels sur le plan matériel et financier.

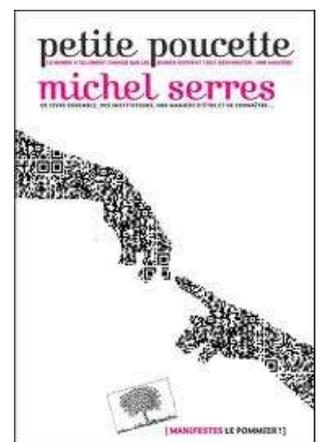
❖ **Lu pour vous**

- **« Petite Poucette » de Michel Serres**

J.B. Quicheron

Vous connaissez sans doute cet homme extraordinaire qu'est Michel Serres. Il est né le [1^{er} septembre 1930](#) à [Agen \(Lot-et-Garonne\)](#), et est un [philosophe](#), [historien des sciences](#) et homme de lettres [français](#). Il a été élu à l'Académie française le 29 mars 1990, il est aussi professeur d'histoire des sciences à l'[Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#), ainsi qu'à l'[Université Stanford](#) depuis [1984](#).

C'est un homme remarquablement cultivé, Il a réalisé énormément d'ouvrages et il vient de publier aux éditions Pommier un ouvrage fort original «Petite poucette». Il ajoute à son titre « Le monde a tellement changé que les jeunes doivent tout réinventer, une manière de vivre ensemble, des institutions, une manière d'être et de connaître». Il montre également comment les grands-



parents voient leurs enfants et petits-enfants.

Il traite de la rénovation constante de nos sociétés : passage de l'oral à l'écrit puis passage de l'écrit à l'imprimé. Et l'essor des nouvelles technologies a bouleversé totalement la donne. Un nouvel humain est né qu'il baptise 'petite poucette' car elle envoie des messages tous azimuts qui fusent de ses pouces.

En fait, l'auteur réfléchit à la nature de l'enseignement de nos jours, aux réactions du corps professoral aux nouveautés du savoir, à la disponibilité d'un savoir encyclopédique sur Internet, à la remise en question de l'autorité ex cathedra du professeur. Que doit-on transmettre ? Comment le transmettre ? La 'page', format qui fut l'archétype de la présentation du savoir va-t-elle résister aux nouveaux supports ? L'élève n'est plus passif, il réagit, sur-réagit, n'accepte pas le savoir purement formel. Comment le corps enseignant en général peut-il s'adapter ?

Ces nouvelles formes de transfert de savoir vont avoir quel impact sur la société, sur la démocratie ? L'écriture est belle, riche, multiforme et questionnante. Michel Serres brasse là des notions qui ne sont pas souvent brassées avec tant de vigueur, tant de liberté d'esprit.

Ce livre mérite lecture et relecture. Dommage qu'il y ait plus de questions que de solutions proposées. Mais pouvait-il en être autrement face à toutes les incertitudes qui nous entourent et aux appropriations diverses possibles de ce foisonnement d'idées ?

PS. Si vous hésitez à acheter ce petit livre de 82 pages (9,50 €) sachez que vous pouvez en avoir un aperçu en tapant dans le moteur de Google « petite poucette michel serres »

- **« Une autre vie est possible » de J.-C. Guillebaud**
Jean-Pierre Dubois



Tel est le titre du dernier livre de Jean-Claude Guillebaud (Editeur L'Iconoclaste). Dans cet essai, il souhaite donner au lecteur sensible aux événements tragiques qui ont jalonné le vingtième siècle l'envie de retrouver l'espérance. Ce qui semble venir à point au moment où la crise financière et économique donne l'impression de menacer l'euro, et où de nombreux citoyens, partout en Europe, s'inquiètent pour leur avenir.

Selon lui, c'est la guerre de 14-18 qui aurait commencé à détruire l'âme européenne. Ceux qui ont eu un grand-parent ou un arrière grand-parent à Verdun, sur la Somme ou sur les champs des Flandres, auront du mal à le contredire, tant les échos de ces événements tragiques résonnent encore un siècle plus tard. Après la dépréciation des valeurs et la seconde guerre mondiale, il suggère qu'aux « Trente Glorieuses » (1945-1975) ont succédé les « Trente Piteuses » qui auraient adopté le credo libéral selon lequel : il est moins dangereux de défendre des intérêts que des convictions ; l'efficacité des marchés est supérieure à celle de la décision politique ; l'intérêt général n'est que la combinaison des intérêts particuliers ; et enfin il faut dégraisser l'État et privatiser. Il est sans doute vrai que, dans les dernières dizaines d'années, le pilotage politique s'est essentiellement fait à vue, et que les perspectives citoyennes se sont progressivement assombries jusqu'au point où l'on a pu avoir le sentiment que la politique était en partie impuissante à prendre les bonnes décisions.

Il s'ensuit ce que Guillebaud nomme une grande inquiétude issue du sentiment que le monde dans lequel nous avons grandi il y a une soixantaine d'années a disparu. Mais sur les ruines de l'ancien monde, en surgit un nouveau, caractérisé par une série de mutations profondes et par l'incertitude : il s'agit d'abord du « décentrement » du monde, l'Europe perdant sa longue hégémonie militaire, économique, technologique et culturelle sur le reste du monde ; puis la globalisation, où le libre marché se satisfait de la rentabilité immédiate ; c'est aussi la révolution génétique, pleine de promesses encore incertaines ; puis la révolution numérique, par laquelle beaucoup d'activités quittent la terre pour « émigrer vers le virtuel » ; enfin la prise de conscience écologique : « On ne peut déployer un projet de croissance infinie dans un monde fini ».

C'est ici qu'intervient, dans le propos de Guillebaud, qui par ailleurs donne toujours à réfléchir, une critique acerbe du «rêve européen», dont il se dit un grand déçu. Il se livre à une critique de l'action de Jacques Delors et du marché unique, et en particulier d'un libre-échange qu'il juge destructeur ; sans compter tous les reproches qui sont habituellement faits à l'euro et à l'imprévoyance des politiques. L'Union n'aurait pas davantage satisfait sa promesse de devenir plus souveraine, pas plus qu'elle n'aurait défendu ses acquis sociaux.



Si l'on laisse de côté l'excès dans l'expression, il est certain qu'il y a du vrai dans certaines de ces critiques. Mais, et c'est là peut-être que Guillebaud manque sa cible, l'Europe n'a certainement pas joué ses dernières cartes, on en est bien loin. Il est vrai que la question de la démocratie au niveau européen est depuis un certain temps soulevée avec raison par de nombreux commentateurs. Il faudra, et Guillebaud le reconnaît, «réhabiliter l'éthique de l'argumentation chère à Habermas, réconcilier les peuples avec ce grand dessein collectif» qu'est le projet européen, qu'il juge d'ailleurs incontournable. Il faudrait aussi pour cela une autre gestion de l'économie, dans le sens décrit par Daniel Cohen dans son dernier livre «Homo economicus» (Albin Michel), qui se prononce pour une revalorisation du travail et de l'engagement européen et critique le fait que «l'économie dicte partout son modèle». Il est significatif, pour lui, que «les grands pôles de la société postindustrielle que sont notamment l'éducation et la santé, n'entrent pas dans le cadre de la société marchande».

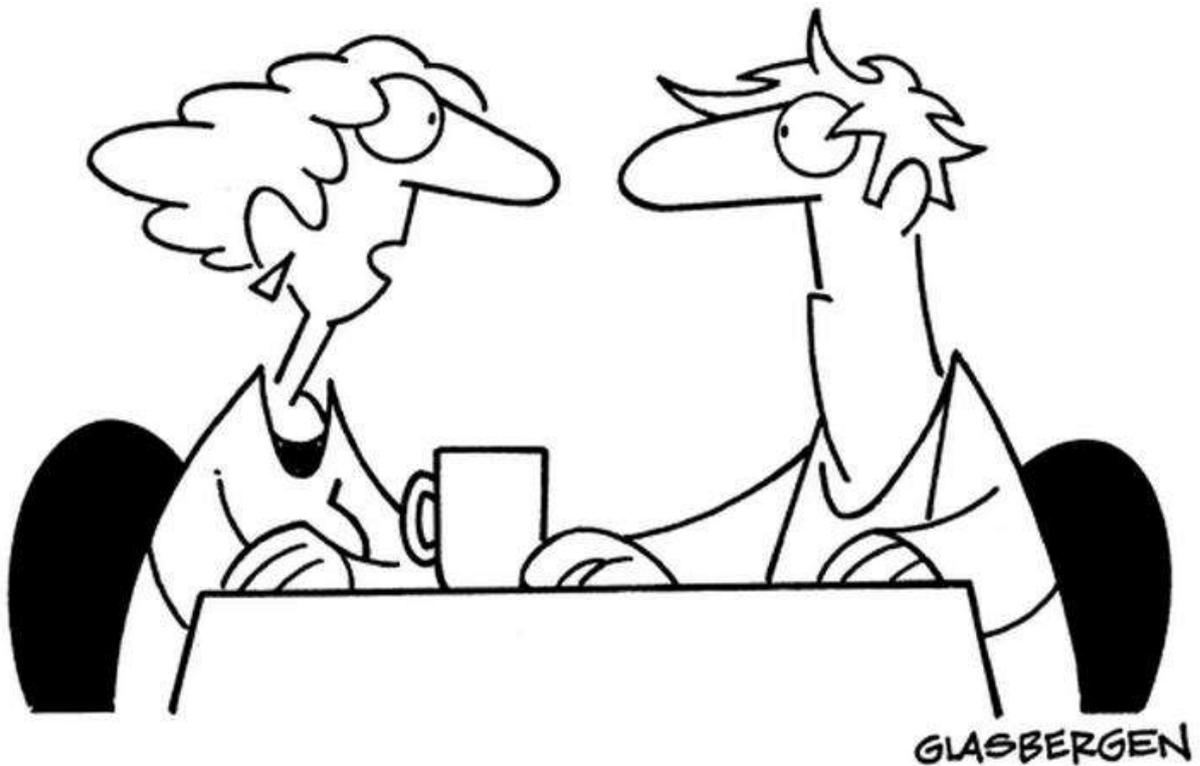
Pour Cohen, l'Europe est sans doute confrontée à une crise existentielle: «Les pionniers de la construction européenne avaient parié que l'intégration économique déboucherait sur l'intégration politique. Les dirigeants actuels font la douloureuse découverte que ça ne se passe pas comme prévu. L'économie ne mène qu'à elle-même».

Guillebaud, comme Cohen, pense finalement que l'Europe a les capacités de s'en sortir si les responsables politiques et les peuples des différents pays en ont la volonté politique, et s'ils parviennent à tracer une perspective crédible et acceptable. Pour conclure, référons-nous au philosophe allemand Jürgen Habermas, qui dans un article récent (Le Monde du 27 août et Frankfurter Allgemeine du 3 août) plaide, dans un sens plus traditionnel, pour un renforcement politique et institutionnel comme solution incontournable à la survie de l'Europe: «Les analyses prospectives prédisent à l'Europe une population en déclin, un poids économique moindre et une importance politique réduite. Les Européens doivent apprendre que, ensemble, ils peuvent encore porter haut leur modèle de société fondé sur l'État social et leur diversité ...Renoncer à l'intégration européenne serait prendre congé de l'histoire du monde».

❖ Rions un peu !

• Temps modernes

© Randy Glasbergen
glasbergen.com



Nous ne devrions pas trop approfondir notre relation, après tout ce n'est que notre premier mariage !

EUROPEAN

Christmas BAZAR

In aid of the Association's
humanitarian projects

de Noël

Au profit des projets
humanitaires de l'Association

ASSOCIATION FEMMES D'EUROPE a.i.s.b.l.



01/12/2012

Bruxelles Espace Beaulieu from 10am to 6pm

Tombola et pour vos cadeaux de Noël : livres, jouets, brocante, décorations de Noël et spécialités de tous les pays de l'Union Européenne et d'ailleurs.

Coffee, pastries and tapas available from 10 am
Restaurant : cuisine de tous les pays de 11H30 à 14H30

Children's Crèche with TV-video from 10am to 5pm.
Se munir d'une pièce d'identité - Personal ID required.

METRO BEAULIEU - AV. DE BEAULIEULAAN 5, 1160 AUDERGHEM / OUDERGEM - TEL. 02/680 58 06



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Section Belgique 26/10/2012

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
Vice-présidents	Dominique Deshayes Ludwig Schubert	relations avec le PMO Statut, Pensions et Méthode
Secrétaire	Yvette Demory (*)	culture, loisirs, conférences Contrôle accès au site web
Trésorier	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
Membres	Pierre Blanchard Giangaleazzo Cairolì Ian Collisson Thérèse Detiffe Michel Foucault Jeannine Franchomme Philippe Loir Jean-Bernard Quicheron Eliane Van Tilborg	caisse et assurance maladie affaires juridiques et assurances maladie maisons de repos culture, loisirs, conférences relation avec les Comités paritaires consultation des adhérents (promotion de l'Association, enquêtes auprès des affiliés) actions sociales rédacteur en chef de l'Écrin nouveaux projets maisons de repos

(*) assistée de Norbert Vogel pour la gestion du Secrétariat

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	Suppléants	Philippe Loir Jeannine Franchomme
-------------------	--	-------------------	--------------------------------------

Permanence au Secrétariat

Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

LUNDI	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert	VENDREDI	Maria del Carmen Pérez Maria Teresa Petrillo Norbert Vogel
MARDI	Jeanine Devos Maria Teresa Petrillo		
MERCREDI	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Maria del Carmen Pérez		
JEUDI	Yvette Demory Betty Muller Emma Pasquarelli Norbert Vogel		

